

Atlas de l'aire urbaine dijonnaise

Interdépendances & potentiels de coopérations

Journée métropolitaine 23 octobre 2021

acadie

Table des matières

Introduction – l’aire urbaine de Dijon, espace de solidarité organique..... p.2

Partie 1 –Ce qui nous lie..... p.9

1. J’emménage, je déménage : qui suis-je, où vais-je ? Les mobilités résidentielles de l’aire urbaine..... p.10

2. L’étoile dijonnaise : un quotidien à échelles multiples..... p.12

3. La mosaïque sociale : cœurs urbains, périphérie périurbaine et confins ruraux..... p.14

4. D’où viennent les revenus, comment circulent-ils ?..... p.16

5. L’aire urbaine des services : des pôles, des centralités et des réseaux.. p.18

6. Accès aux soins : des confins mais pas de désert..... p.20

7. Vieillesse et dépendance : le devoir territorial commun de prise en charge p.22

Partie 2 – Des biens communs et des réseaux en partage..... p.25

8. Jusqu’où l’eau peut-elle réunir ?..... p.27

9. Saisir la transition agroalimentaire en cours..... p.29

10. Du traitement des déchets à l’économie circulaire et au métabolisme territorial..... p.31

11. Faire converger les initiatives de transition énergétique..... p.33

12. Les enjeux de continuité écologique du grand territoire dijonnais..... p.35

Partie 3 – Un bassin de développement et ses réseaux..... p.38

13. De la saturation commerciale à la structuration commerciale..... p.39

14. Les industries et services agro-alimentaires : une marque dijonnaise.. p.41

15. Le carrefour logistique en partage..... p.43

16. Le potentiel touristique commun et ses synergies p.45

17. Couverture numérique et satellitaire, nouveau front de l’équité p.47

18. L’enseignement supérieur et le bassin de compétences..... p.49

Conclusion – Passer de la solidarité organique à la solidarité politique ?. p.50

Liste des personnes rencontrées p.51

Introduction

L'aire urbaine de Dijon, un espace de solidarités organiques

Des événements comme la pandémie de Coronavirus ont montré que **la résilience des territoires** et des populations qui les habitent est dans leurs capacités à se doter des moyens locaux, partagés et complémentaires de faire face aux urgences, comme de sortir des dépendances trop globales. On le sait, d'autres chocs vont rythmer le 21ème siècle, à cause du dérèglement climatique et écologique global. Mais les réponses locales ne peuvent pas être celles de la rétraction, du retrait et de l'isolement, faute de quoi il y aura quelques gagnants et beaucoup de perdants. Elles doivent être celles des **nouvelles solidarités de proximité élargie, à l'échelle des territoires à travers lesquels les populations vivent et travaillent**. L'aire urbaine de Dijon est un de ces territoires.

L'aire urbaine de Dijon est composée de **290 communes** (15 dans le pôle, 275 dans la couronne) pour **387 380 habitants**, ce qui en fait la 24ème de France par sa population. Elle est limitée au sud et à l'est par les aires urbaines de Beaune et de Dôle, et à l'est et au nord par les aires moyennes de Gray et de Langres. Elle ouvre à l'ouest sur l'espace rural non polarisé de l'Auxois et du Châtillonnais. L'aire urbaine regroupe **9 intercommunalités en totalité**, une Métropole et 8 communautés de communes et déborde sur quelques autres. Par commodité, certaines des cartes qui suivent sont « arrondies » à l'ensemble des 11 intercommunalités entièrement ou majoritairement concernées par l'aire urbaine.

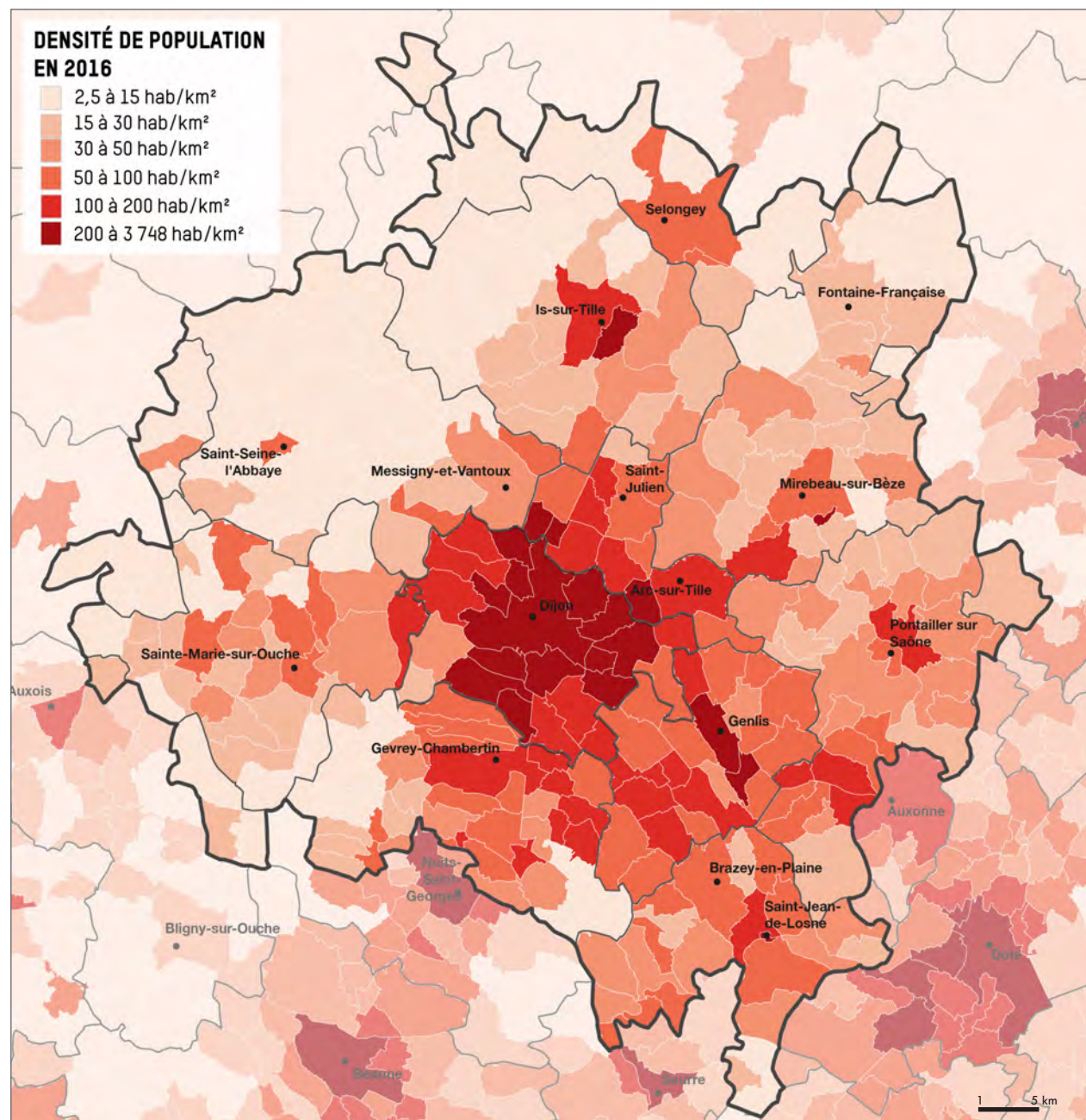


SOURCES
CORINE LAND COVER

L'aire urbaine de Dijon, zonage statistique défini par l'INSEE au niveau national depuis 1999, **s'apparente à un bassin d'emploi**. Il est construit à partir de l'unité urbaine de Dijon, qui constitue le « pôle d'emploi », et par l'ensemble des communes qui en dépendent et forment la « couronne périurbaine ». Une commune est estimée faire partie de la couronne périurbaine si au moins 40 % de ses actifs vont travailler chaque jour dans le pôle d'emploi, ou dans une commune précédemment rattachée à ce pôle par la même règle. **L'aire urbaine est un espace de solidarité organique, ou fonctionnelle, défini par les emplois et les circulations qu'ils impliquent.**

Comme toutes les aires urbaines, l'aire urbaine de Dijon est un espace **à 93 % non bâti** : c'est l'ensemble des campagnes polarisées par l'agglomération centrale. Parmi les 198 communes périurbaines, **183 sont des communes rurales**, c'est-à-dire des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés ; les autres forment 7 petites unités urbaines relais (Is-sur-Tille, Arc-sur-Tille, St-Julien, Gevrey-Chambertin, Genlis, Brazey-en-Plaine, St-Julien-de-Losne).

L'objet de cet atlas est d'identifier les enjeux à travers lesquels l'espace de solidarité organique qu'est l'aire urbaine de Dijon pourrait devenir **un espace de solidarité politique**, c'est-à-dire un système d'acteurs territoriaux décidés à **tirer le meilleur parti des interdépendances constatées**.



SOURCES
INSEE 2016

Quelques éléments de comparaison

Dans la famille des **12 aires urbaines métropolitaines de 300 000 à 500 000 habitants**, je voudrais :

- > **La plus intégrée** (poids de l'EPCI central dans le total) : [Reims](#)
- > **La plus fractionnée** (nombre de communes) : [Dijon](#)
- > **La moins densément peuplée** : [Dijon](#)
- > **La plus agricole en part de la surface agricole utile (SAU)** : [Caen](#)
- > **La plus jeune en part des moins de 20 ans** : [Angers](#)
- > **La plus âgée en part des plus de 75 ans** : [Perpignan](#)
- > **La plus riche en revenu moyen des ménages** : [Dijon](#)
- > **La moins touchée par le chômage** : [Dijon](#) (ex æquo avec Orléans et Clermont-Ferrand)
- > **La moins touchée par la pauvreté** : [Brest](#)
- > **La plus industrielle** (par l'emploi) : [Béthune](#)
- > **La mieux dotée en emploi public** : [Perpignan](#)
- > **La plus qualifiée par le poids des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes** : [Clermont-Ferrand](#)
- > **La plus équipée en grandes surfaces commerciales** : [Reims](#)

L'aire urbaine de Dijon est **5ème**

L'aire urbaine de Dijon est **1ère**

L'aire urbaine de Dijon est **1ère**

L'aire urbaine de Dijon est **9ème**

L'aire urbaine de Dijon est **9ème**

L'aire urbaine de Dijon est **6ème**

L'aire urbaine de Dijon est **1ère**

L'aire urbaine de Dijon est **1ère**

L'aire urbaine de Dijon est **2ème**

L'aire urbaine de Dijon est **8ème**

L'aire urbaine de Dijon est **2ème**

L'aire urbaine de Dijon est **3ème**

L'aire urbaine de Dijon est **2ème**



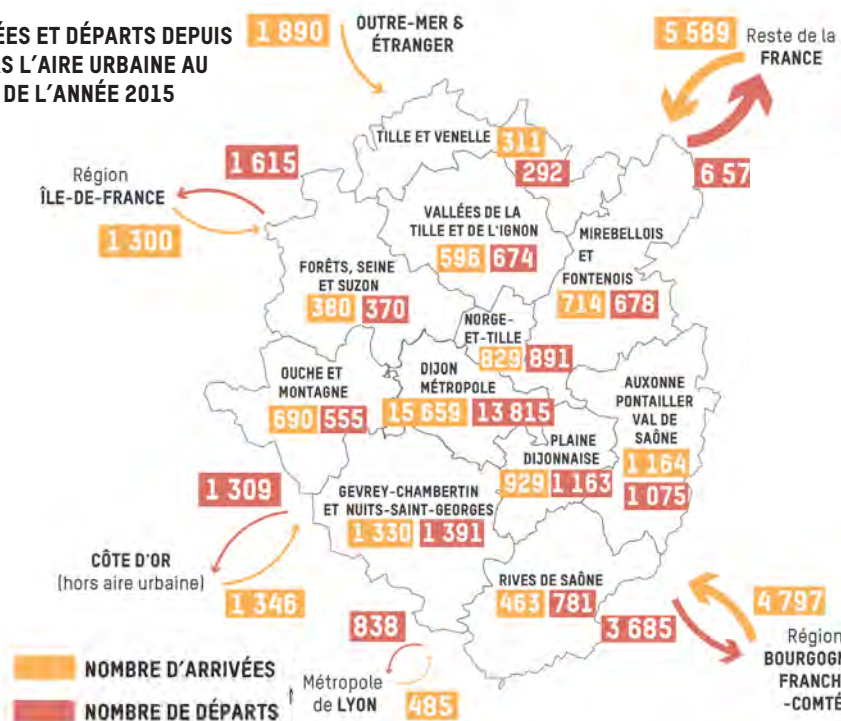
Les 12 aires urbaines métropolitaines de 300 000 à 500 000 habitants

	Tours	Clermont-Ferrand	Orléans	Angers	Caen	Metz	Dijon	Béthune	Le Mans	Perpignan	Reims	Brest
Population totale de l'aire urbaine	495 379	485 315	439 343	422 654	422 152	390 600	387 382	369 151	347 626	323 388	323 022	321 364
Poids de l'EPCI central dans l'aire urbaine (en % de la population)	59	60	65	70	63	57	65	72	59	83	87	65
Nombre de communes de l'aire urbaine	140	182	134	77	222	214	292	122	122	66	229	51
Densité de population 2016 (en habitant au km ²)	154,9	199,8	138,9	176,2	220,8	243,3	115,6	417,5	172,7	329,9	135,4	321,9
Part de la SAU dans l'Aire Urbaine (en % de superficie)	49,2	55,0	48,4	58,6	71,1	57,2	49,2	59,3	51,0	27,6	71,1	57,9
Part des moins de 20 ans 2016 (en % du total de la population)	24,6	23,3	25,8	26,5	25,3	23,3	24,1	26,3	25,5	23,6	25,5	24,8
Part des 75 ans et plus 2016 (en % du total de la population)	9,7	9,1	8,3	8,7	8,5	8,5	8,8	8,2	9,5	11,1	7,8	8,8
Médiane du revenu disponible par UC (en €)	21 041	21 540	21 576	20 532	20 925	20 984	21 655	18 429	20 427	18 259	20 591	20 950
Taux de chômage des 15-64 ans (RP) 2016	12,7	12	12	13,7	13,1	14,1	12	16,1	13,5	20,2	14,8	13,2
Part de l'emploi salarié dans l'industrie (en % de l'emploi total)	13,6	15,3	13,9	12,9	12	11,5	12,2	24	14,2	6,6	12,6	11,6
Part de l'emploi public (en % de l'emploi total)	33,4	35,4	32,3	37	36,9	36,7	37,7	37,3	34,6	38,2	33,3	36,8
Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur 2016	43,9	45,5	44,4	43,9	41,5	43,2	44,7	32,7	39,2	33,1	42,7	45,3
Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) 2017	12,6	11,8	12,7	11,9	11,3	14,5	11,1	17,8	13,3	21,3	15,3	10,6

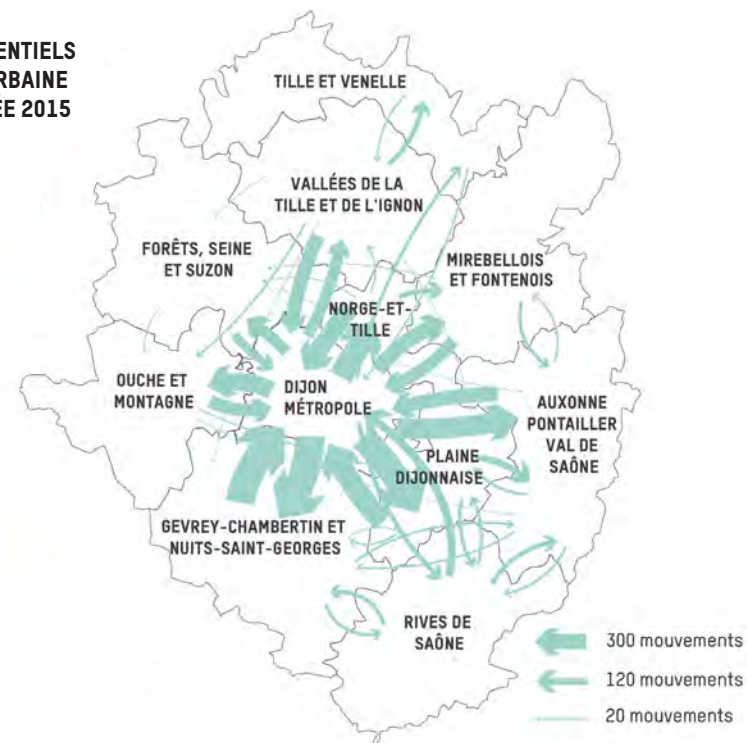
Partie 1 – Ce qui nous lie

1. J'emménage, je déménage : qui suis-je, où vais-je ? Les mobilités résidentielles de l'aire urbaine

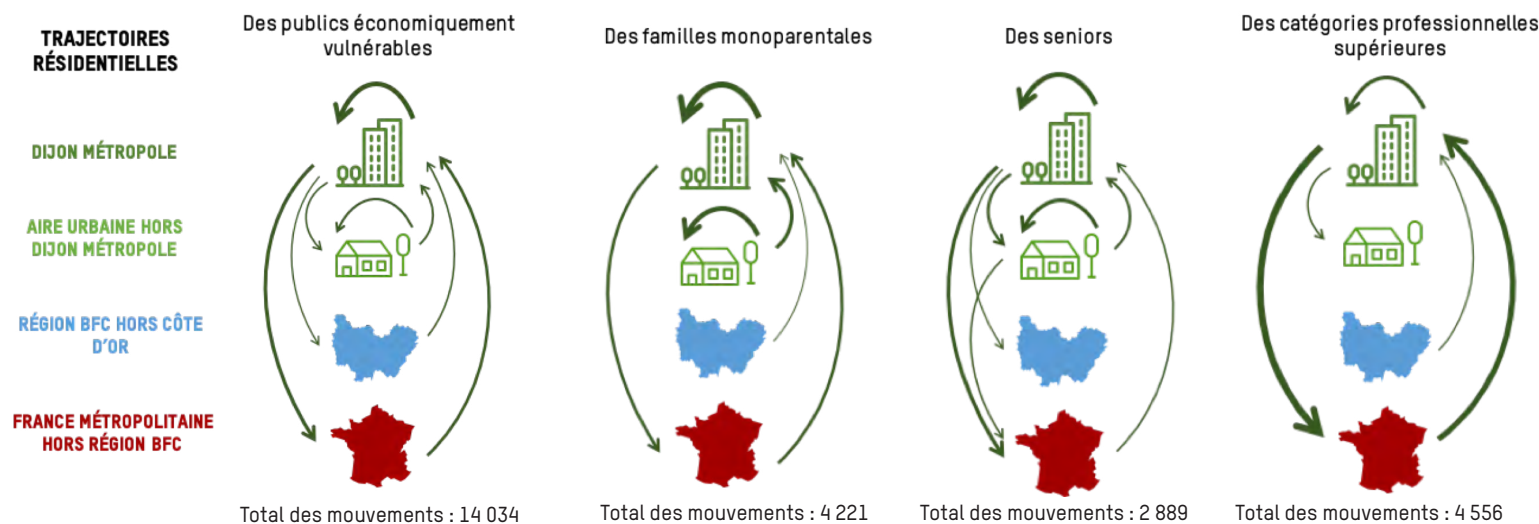
ARRIVÉES ET DÉPARTS DEPUIS ET VERS L'AIRES URBAINE AU COURS DE L'ANNÉE 2015



MOUVEMENTS RÉSIDENTIELS AU SEIN DE L'AIRES URBAINE AU COURS DE L'ANNÉE 2015



TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES



Sont comptabilisés comme « Publics économiquement vulnérables » : les ouvriers, les employés, les chômeurs, les hommes et femmes au foyer

Seniors : personnes âgées de 65 ans et plus

MOUVEMENTS RÉSIDENTIELS (EN % DE CHAQUE CATÉGORIE)



SOURCES
INSEE 2016

Trajectoires résidentielles des publics économiquement vulnérables

1/4 des arrivées annuelles dans l'aire urbaine dijonnaise sont des populations économiquement vulnérables. Cette part est équivalente à celle des départs annuels de l'aire urbaine de ces populations

80% de ces nouveaux arrivants viennent s'installer à Dijon Métropole

45% arrivent de la région BFC. La même proportion fait le chemin inverse, principalement en Côte d'Or (Beaune, Pouilly en Auxois...)

10% de ces arrivées viennent de l'Etranger et de l'Outre-Mer

Trajectoires résidentielles des familles monoparentales

7% des arrivées annuelles dans l'aire urbaine dijonnaise sont des familles monoparentales. Une part similaire à leur proportion au sein de l'aire urbaine

80% de ces nouvelles familles viennent s'installer à Dijon Métropole

Trajectoires résidentielles des seniors

5% des arrivées annuelles dans l'aire urbaine dijonnaise sont des + de 60 ans. La représentation des seniors dans les départs annuels est quasi identique

Trajectoires résidentielles des catégories professionnelles supérieures

10% des arrivées annuelles dans l'aire urbaine dijonnaise sont des populations appartenant aux catégories socio-professionnelles supérieures

15% d'entre elles viennent de la Région Ile-de-France

13% d'entre elles quittent l'aire urbaine dijonnaise pour la Région Ile-de-France. 7% se dirigent vers la Métropole de Lyon

20% d'entre elles quittent l'aire urbaine dijonnaise pour la Région Ile-de-France. 7% se dirigent vers la Métropole de Lyon

Les faits

11 % des habitants de l'aire urbaine ont changé de domicile en 2015. **Un gros tiers (36 %) à l'intérieur de l'aire urbaine, un tiers (33,5 %) en provenance de l'extérieur de l'aire urbaine arrondie, un petit tiers (30,5 %) pour la quitter.** Au total, la population de l'aire urbaine n'augmente que de +0,33 % en une année, mais cela ne doit pas faire oublier d'**importantes mobilités résidentielles croisées, internes et externes.** On s'intéressera ici prioritairement aux mobilités résidentielles internes (16 480 personnes). 53 % de ces mobilités résidentielles internes à l'aire urbaine arrondie se passent à l'intérieur des EPCI, 47 % sont inter-EPCI. Parmi ces dernières, 79 % des mobilités résidentielles entrent ou sortent de la Métropole, 21 % se font hors d'elle.

Le schéma général des circulations résidentielles est simple et fonctionne selon deux logiques comme dans toutes les grandes aires en France et en Europe :

(I) Dijon métropole est la base d'arrivée dans, ou de départ depuis, l'aire urbaine : c'est le marché du logement préférentiel pour les ménages qui arrivent, mais c'est aussi la principale base de sorties, notamment pour les jeunes;

(II) L'évolution des ménages (naissance, décohabitation, séparation, vieillissement,...) alimente des mouvements internes qui se croisent¹.

Ces échanges centre-périphéries sont :

- > Equilibrés entre Dijon métropole et Gevrey-Chambertin Nuits-St-Georges ;
- > En faveur de tous les autres EPCI périphériques, sauf le secteur nord et nord-est (Tille et Venelle, Vallées de le Tille et de l'Ignon, Mirebellois et Fontenoy) et Rives de Saône.

Plus les ménages sont aisés, plus ils viennent de loin ou partent loin, et moins ils participent aux mobilités résidentielles internes à l'aire urbaine. Inversement, les ménages modestes contribuent plus fortement que la moyenne aux mobilités résidentielles courtes, au sein de Dijon métropole comme au sein du reste de l'aire urbaine.

L'interpellation

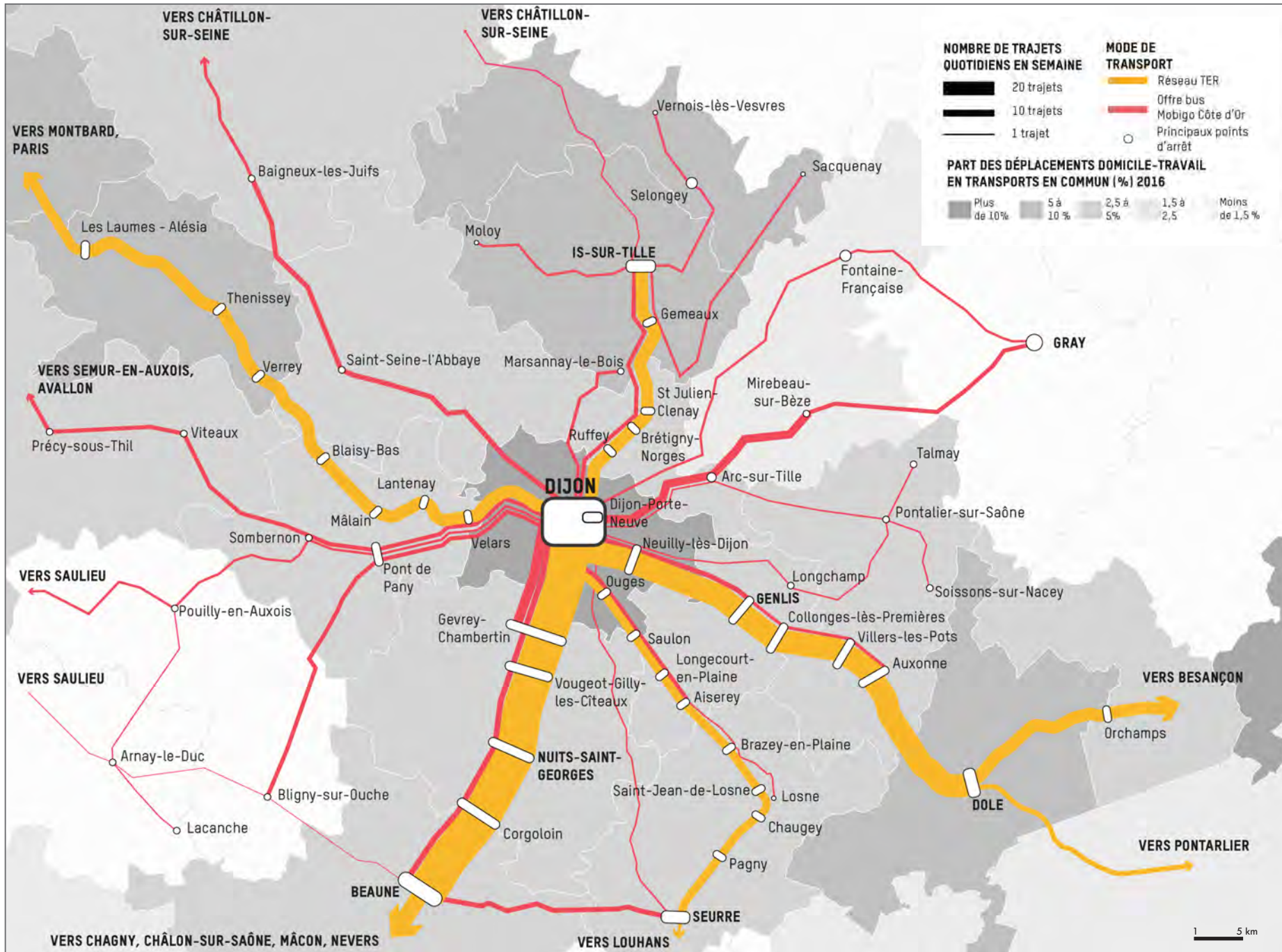
11 % de ménages qui déménagent chaque année, cela peut paraître marginal, mais cumulé dans le temps cela signifie en réalité un brassage résidentiel beaucoup plus ample. Il est légitime que chaque EPCI se vive comme un petit bassin résidentiel et s'efforce de proposer sa propre politique d'habitat et d'accueil. La réponse aux besoins des ménages qui sont déjà là est nécessaire. **Mais les circulations résidentielles ne se font pas majoritairement dans les EPCI : elles se font entre eux ainsi qu'entre l'aire urbaine et l'extérieur.** C'est donc aussi entre les EPCI qu'il faudrait débattre des politiques de l'habitat et concevoir l'offre publique et privée de logements, pour mieux suivre les comportements interterritoriaux de la population résidente.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

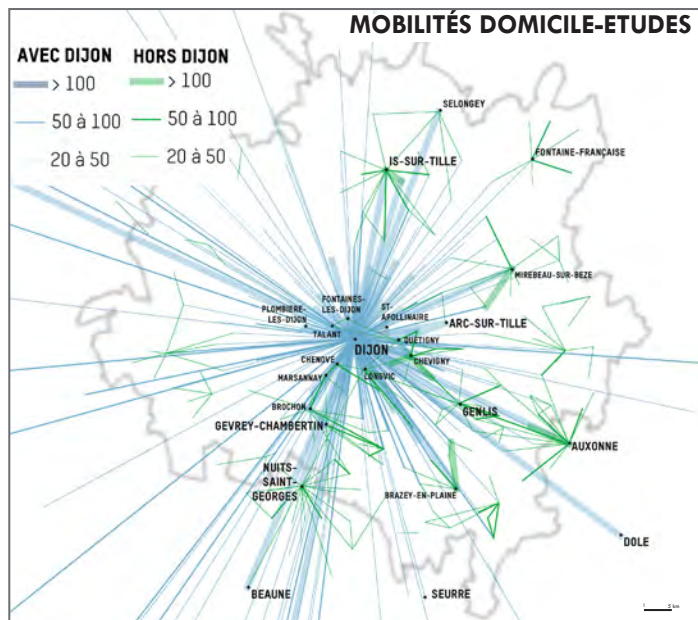
¹ « Les étudiants s'installent à Dijon, les familles dans sa couronne », INSEE Analyses Bourgogne Franche-Comté, n°26, 13/12 :2017.

2. L'étoile dijonnaise : un quotidien à échelles multiples



SOURCES
SNCF
MOBIGO
(RÉGION BFC)

HORAIRE POUR UN JOUR EN SEMAINE (OFFRE FERROVIAIRE) ET SUR LE NOMBRE MOYEN DE PASSAGES PAR SEMAINE POUR LE BUS (JANVIER 2020)



Les faits

62,2 % des actifs de l'aire urbaine de Dijon travaillent hors de leur commune de résidence. 55 % des emplois de l'aire urbaine sont à Dijon même, et 81 % dans Dijon métropole. Cette **hyperpolarisation** est vraie aussi pour les études secondaires et postbac, qui structurent cependant une douzaine de pôles relais hors de Dijon métropole. « L'étoile dijonnaise » des mobilités quotidiennes va au-delà de l'aire urbaine, avec un premier système de va-et-vient impliquant Beaune et Dôle, puis un second avec Chalon-sur-Saône, Besançon et... Paris. **86,1 % des déplacements au sein de l'aire urbaine se font en voiture** et 82,7% des ménages sont équipés d'au moins un véhicule individuel.

Cet ensemble de mobilités quotidiennes est moins simple qu'il n'y paraît sur la carte, dans la mesure où il combine plusieurs échelles : au sein de Dijon métropole et autour de chacun des pôles relais (Gevrey-Chambertin, Is-sur-Tille, Genlis, ...), le long des principaux faisceaux, et au-delà de l'aire urbaine. C'est la combinaison de ces flux quotidiens à diverses échelles qui rend le fonctionnement global complexe et vulnérable en son carrefour central.

L'interpellation

Même si elle est construite comme un bassin de mobilité, l'aire urbaine ne résume pas tous les enjeux de mobilité. On voit bien que beaucoup de mouvements quotidiens en sortent, soit en relation avec les pôles avoisinants, soit plus loin en région. **Autrement dit, l'étoile dijonnaise n'est pas enfermée dans l'aire urbaine et ne doit pas l'être.**

Pour mieux servir cette étoile dijonnaise par une politique globale de la mobilité, il serait intéressant **de raisonner en termes de faisceaux plutôt que de bassin** (en intégrant les extérieurs pourvoyeurs de flux). Un faisceau pourrait être défini à partir d'une certaine intensité et diversité d'offres de solution de déplacement, en transport en commun comme en

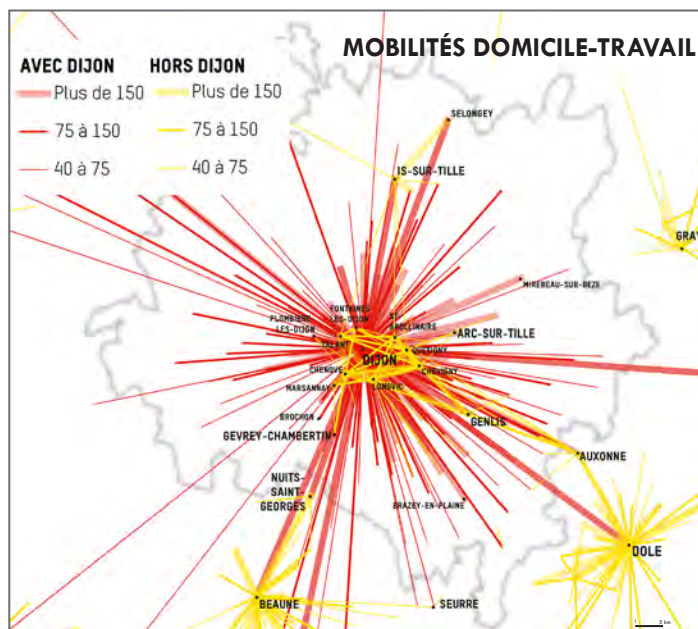
automobiles partagées, incluant leur intermodalité (rabattement, pôles de transfert, adossement aux mobilités actives), et dessinant un fragment du réseau global. On voit bien l'importance des faisceaux sud (vers Beaune) et est (Dôle-Besançon), mais aussi la nécessité de renforcer les faisceaux sud-est (Brazey-en-Plaine, Seurre), nord (Is-sur-Tille, Selongey), nord-est (Mirebeau-sur-Bèze), etc.

Une politique des faisceaux impliquerait une forte coordination des diverses autorités organisatrices des transports. Elle pourrait se donner quatre objectifs, à moduler selon les contextes :

- > Le renforcement de l'offre TC sur la colonne vertébrale du faisceau
- > La multiplication des offres de rabattement tout autour de cette colonne vertébrale, faisant la ramification du faisceau
- > La cohérence avec les centralités de services et l'armature urbaine héritée
- > La gestion du faisceau dans son entrée dans la Métropole, là où tous les flux convergent : elle relève pour une bonne part des politiques urbaines de la Métropole elle-même, mais aussi des formes de régulation en amont sur les faisceaux, dites de « chrono-aménagement », qu'elle peut négocier avec les opérateurs de réseaux et les territoires émetteurs de flux.

Les pistes de travail en commun

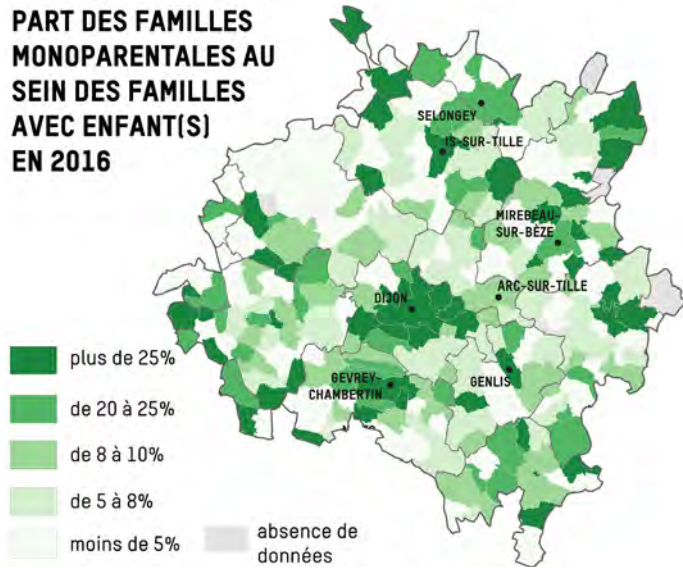
- ..
- ..
- ..



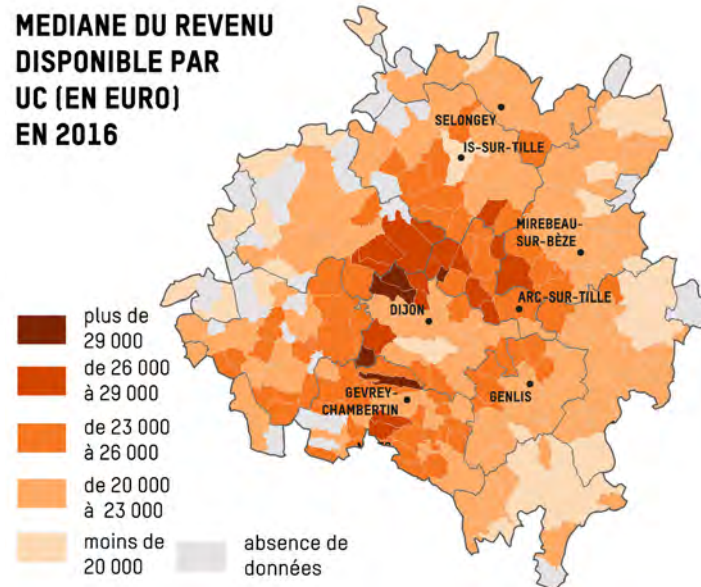
SOURCES
INSEE 2014

3. La mosaïque sociale : cœurs urbains, périphérie périurbaine et confins

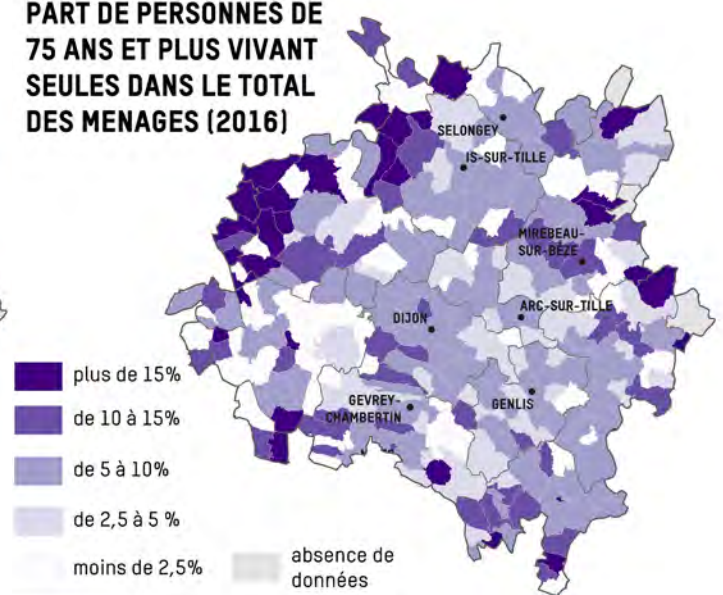
PART DES FAMILLES MONOPARENTALES AU SEIN DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) EN 2016



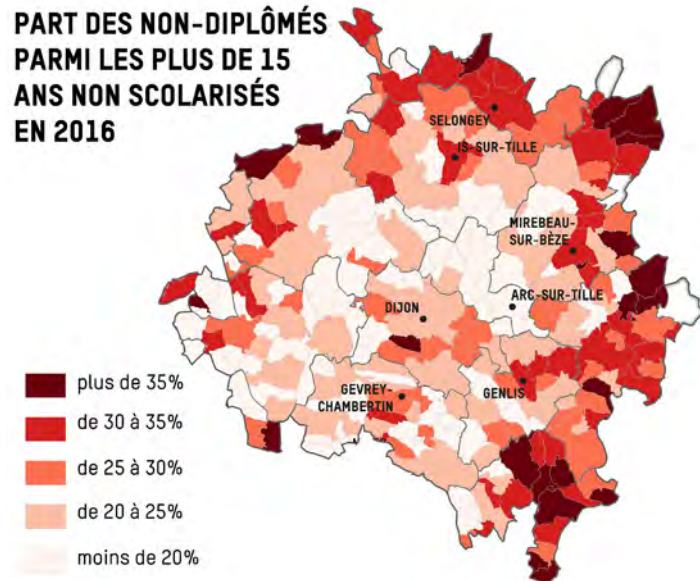
MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UC (EN EURO) EN 2016



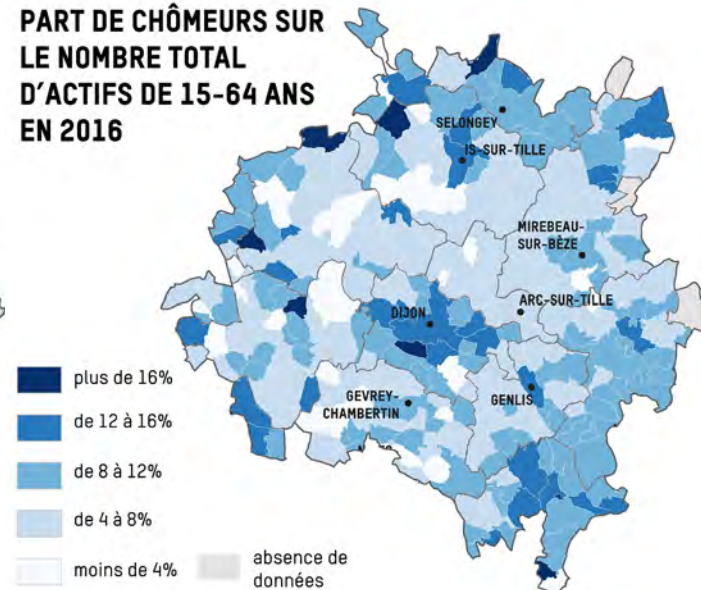
PART DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS VIVANT SEULES DANS LE TOTAL DES MENAGES (2016)



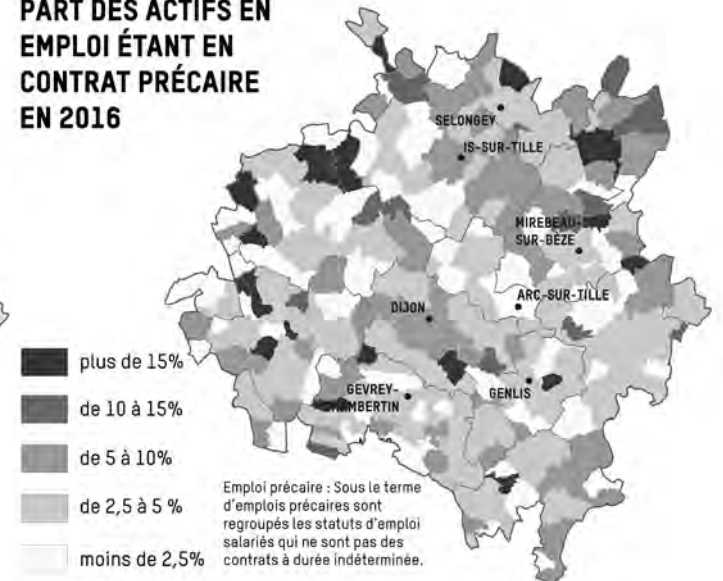
PART DES NON-DIPLÔMÉS PARMIS LES PLUS DE 15 ANS NON SCOLARISÉS EN 2016



PART DE CHÔMEURS SUR LE NOMBRE TOTAL D'ACTIFS DE 15-64 ANS EN 2016



PART DES ACTIFS EN EMPLOI ÉTANT EN CONTRAT PRÉCAIRE EN 2016



Les faits

Les fragilités sociales de l'aire urbaine dessinent **une géographie en pôles et couronnes**. Dijon métropole et les pôles urbains relais (Is-sur-Tille, Mirebeau-sur-Bèze, Genlis, Gevrey-Chambertin, ...) présentent, en dépit de leur diversité sociale, des indicateurs relativement élevés sur le chômage, les foyers monoparentaux, la pauvreté monétaire, et les jeunes sans diplôme. Autour de la métropole, en première périphérie dans un rayon de 10 à 15 km, ces indicateurs sont bien meilleurs. Au-delà, ils se dégradent à nouveau sur tout le pourtour rural de l'aire urbaine, sauf au sud où elle s'ouvre sur l'axe de développement.

La configuration territoriale de la plupart des EPCI de l'aire urbaine fait qu'ils sont presque tous composés des trois situations en question : un pôle central, grand ou petit, qui concentre les ménages fragiles, un fragment de périphérie où ils sont moins présents, et une part de « confins » où ils réapparaissent pour d'autres raisons, dont le poids des ménages âgés

L'interpellation

Dans la société des mobilités, **le premier facteur de fragilité c'est l'isolement**. Lutter contre les vulnérabilités sociales n'implique pas de mettre tout un chacun en mouvement, partout, à tout propos, mais bien de lui **donner accès aux ressources des territoires, celui où il habite et d'autres autour**, qu'il s'agisse d'emploi, de formation, de besoins de santé, de recours à d'autres services, etc.

La géographie sociale de ces cartes doit être croisée avec celle qui précède (mobilités) et celle qui suit (revenus) : elles montrent toutes la nécessité de **considérer la cohésion sociale et territoriale à la fois aux échelles fines des communes et à l'échelle plus globale de ce qui les lie les unes aux autres**.

Cela pose vite la question de la solidarité intercommunautaire, qui n'est pas obligatoirement fiscale. D'autres formes de solidarité sont organisées et peuvent être renforcées, au bénéfice de l'accompagnement des parcours des ménages dans l'aire de ressources que représente l'aire urbaine dans son ensemble. On voit d'emblée sur les cartes qu'il faut « désenclaver » les jeunes sans diplômes de l'est et du nord de l'aire urbaine, pour leur permettre d'aller vers le marché de l'emploi dijonnais ; ou qu'il faut être particulièrement attentif au « rabatement » des familles monoparentales fragiles sur les pôles urbains où elles tendent à se concentrer par nécessité ; ou qu'il faut déployer des dispositifs spécifiques pour lutter contre l'isolement des personnes très âgées dans le nord-ouest rural de très faible densité ; etc.

Sur chacun de ces sujets de justice sociale, des approches communes s'imposent, afin de **ne pas laisser chaque EPCI face à des problèmes que tous n'ont pas la capacité de résoudre seuls**.

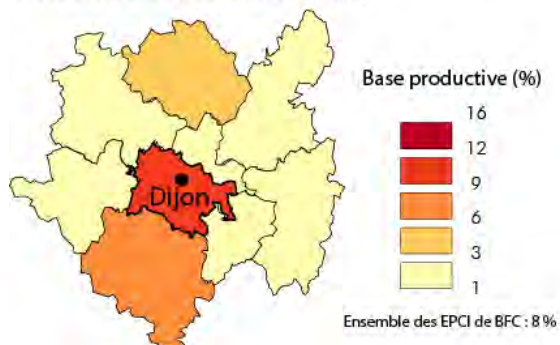
Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

4. D'où viennent les revenus ? Comment circulent ils ?

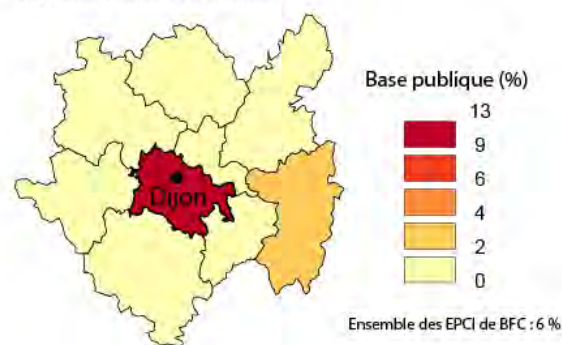
Poids des revenus productifs par EPCI

Revenus des activités issus de la production de biens et services destinés à être vendus à l'extérieur du territoire (non local)



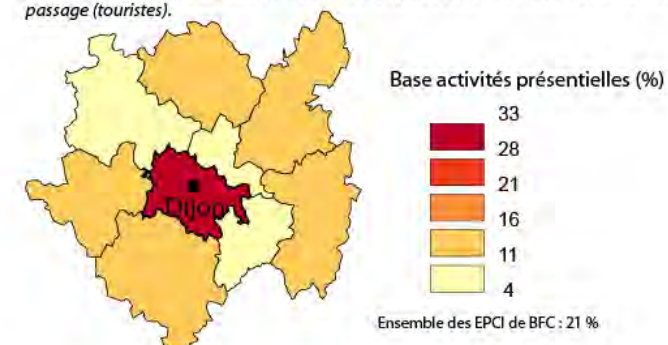
Poids des revenus publics par EPCI

Salaires des agents des 3 fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière), résidant sur le territoire



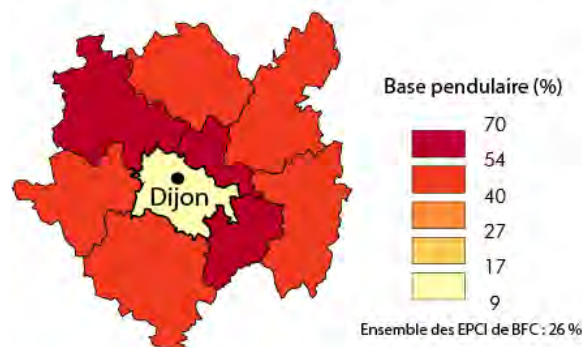
Poids des revenus des activités présentes par EPCI

Revenus issus des activités mises en œuvre sur un territoire pour la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des populations présentes, résidentes ou de passage (touristes).



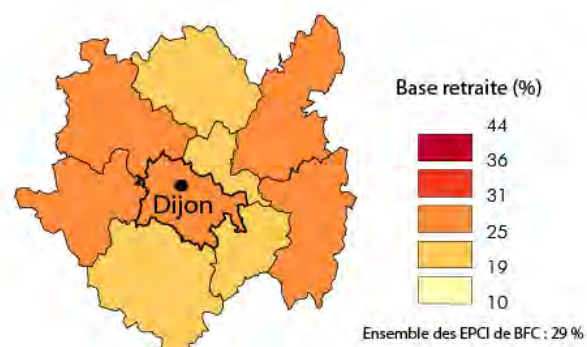
Poids des revenus pendulaires par EPCI

Salaires des personnes travaillant à l'extérieur de leur EPCI de résidence, dans des activités productives, présentes ou publiques



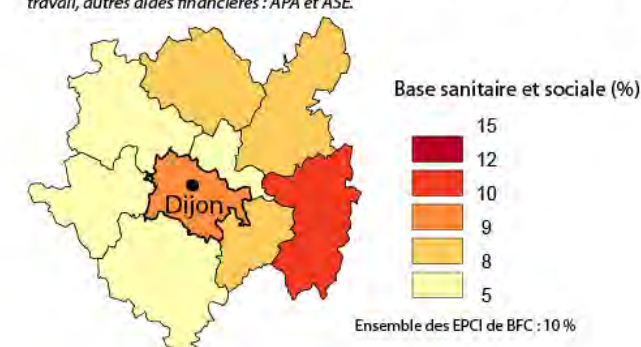
Poids des pensions de retraite par EPCI

Revenus liés aux pensions de retraite



Poids des revenus sanitaires et sociaux par EPCI

Indemnités de chômage, montant de l'ensemble des prestations sociales (minimas sociaux, prestations familiales & aides au logement), indemnités journalières maladie et accident du travail, autres aides financières : APA et ASE.



Les faits

Les revenus des ménages de l'aire urbaine sont de deux natures : les activités productives quelles qu'elles soient (industrie, agriculture, services) qui exportent de la valeur ajoutée hors du territoire ; et les activités domestiques qui font circuler la valeur ajoutée dans l'aire urbaine (commerces, services, construction, réparation, ...), auxquelles s'ajoutent les emplois publics et les redistributions de solidarité nationale que sont les retraites et l'aide sociale sous toutes ses formes. La carte en haut à gauche concerne les premières, les autres les secondes. A noter la difficulté d'isoler ce que rapporte à l'aire urbaine le tourisme d'origine extérieure : il s'agit bien d'une valeur ajoutée produite par le territoire mais elle n'est pas exportée et sa consommation n'est pas aisément séparable de celle de tous les autres usagers du territoire.

Les **habitants de Dijon Métropole** cumulent des revenus productifs, les revenus de l'emploi public, et ceux de ses propres activités présentes. Cette triple source est en partie redistribuée dans toute l'aire urbaine par les mouvements pendulaires domicile-travail. Le flanc Est de l'aire urbaine dépend beaucoup de l'aide sociale et du revenu des retraités ; le flanc Ouest du revenu des retraités et des revenus pendulaires. Les EPCI de **Gevrey-Chambertin** et **Nuits-Saint-Georges** d'une part, et des **Vallées de la Tille et de l'IGNON** d'autre part, présentent une relative autonomie de revenus du fait de leurs propres activités productives et présentes.

Les emplois de service à la population sont concentrés sur Dijon Métropole (47 emplois pour 100 habitants) mais les emplois intégrés à la mondialisation sont très peu polarisés. Le système économique du bassin est davantage fondé sur la satisfaction des besoins d'une population locale et régionale (rayonnement de la zone de chalandise) que sur un rayonnement économique international.

L'interpellation

Cette planche de cartes exige une interprétation prudente. Certaines sources de revenus sont généralement admises comme positives (revenus productifs, revenus publics, activités présentes), d'autres comme plutôt signes de fragilité (revenus sanitaires et sociaux) ou de dépendance (revenus pendulaires, pensions de retraites). Mais plusieurs sont liées les unes aux autres (les revenus pendulaires aux trois premières par exemple), ou à des sources en partie extérieures à l'aire urbaine (pensions de retraite par exemple).

Au total, qu'est-ce qui est bon pour le territoire ? Certainement de pouvoir bénéficier d'une certaine diversité de sources, comme Dijon métropole. Mais cela signifie forcément une certaine base d'emplois. Dans les périphéries faiblement peuplées, il n'est pas anormal de constater l'importance des revenus de redistribution quelle qu'elle soit (les trois cartes du bas).

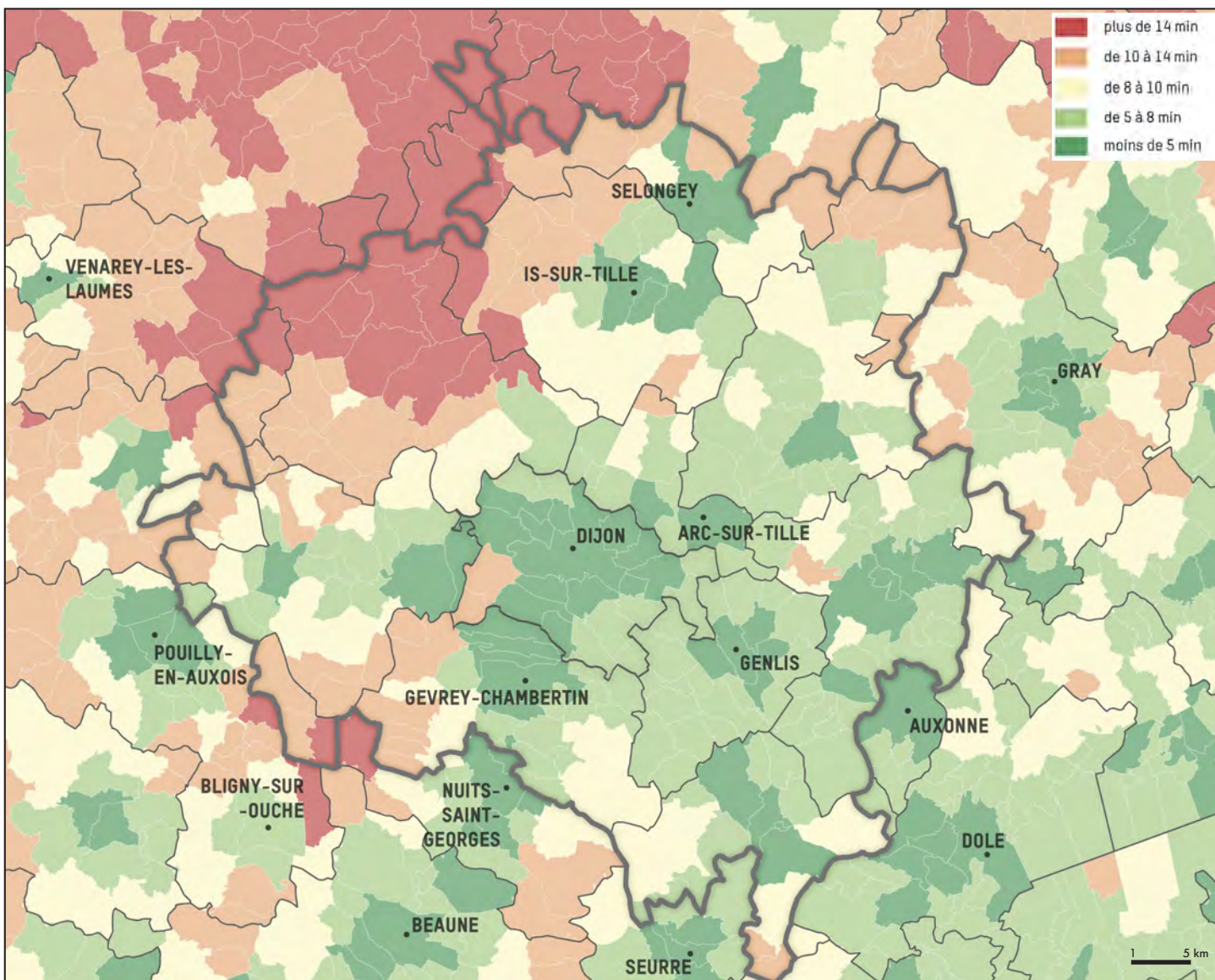
L'essentiel est alors qu'à la circulation « invisible » des richesses corresponde une solidarité visible de biens et de services, qui renvoie à bon nombre des autres cartes de l'atlas. Ce que montre la présente carte, c'est le **fonctionnement économique interdépendant des territoires** qui composent l'aire urbaine. Un territoire « hors-jeu » serait en rouge foncé uniquement sur la carte en bas à droite et en teintes claires sur toutes les autres. Aucune partie de l'aire urbaine n'est vraiment dans ce cas.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

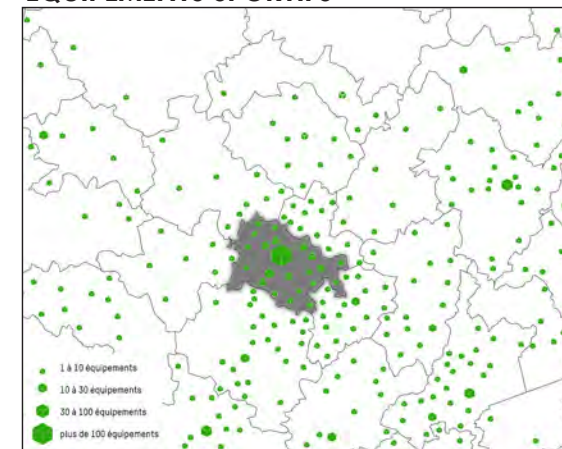
5. L'aire urbaine des services : des pôles, des centralités, des réseaux

TEMPS D'ACCES MEDIAN ROUTIER AUX PRINCIPAUX SERVICES DE LA VIE COURANTE (EN MINUTES)

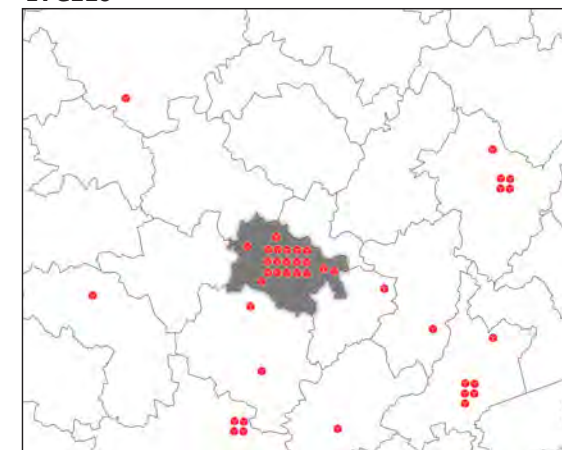


SOURCES
INSEE 2016, BPE 2018, ANCT

EQUIPEMENTS SPORTIFS

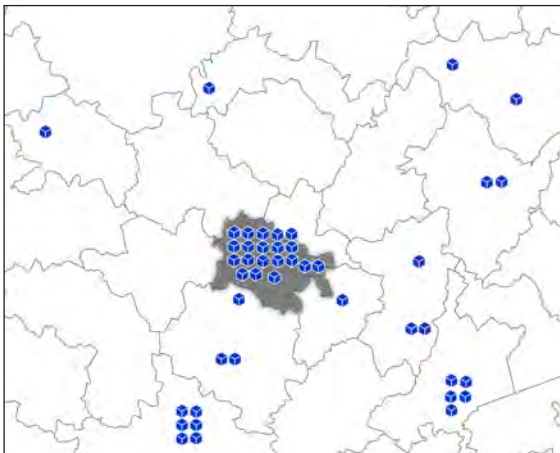


LYCEES

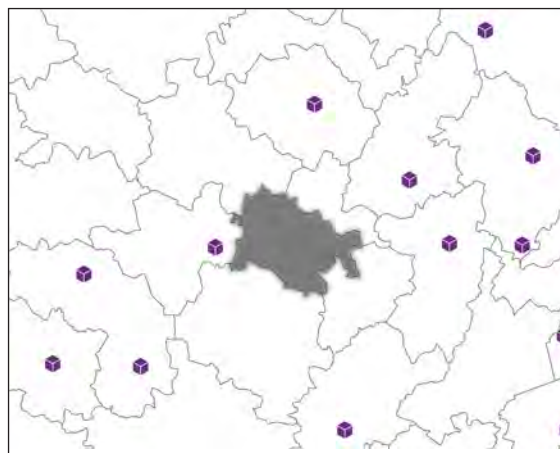


* Il se compose des équipements suivants : banque caisse d'épargne, écoles de conduite, coiffure, restaurant, police, gendarmerie, bureau de poste, relais poste, agence postale, supermarché, boulangerie, librairie, papeterie, journaux, station-service, épicerie, supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire.

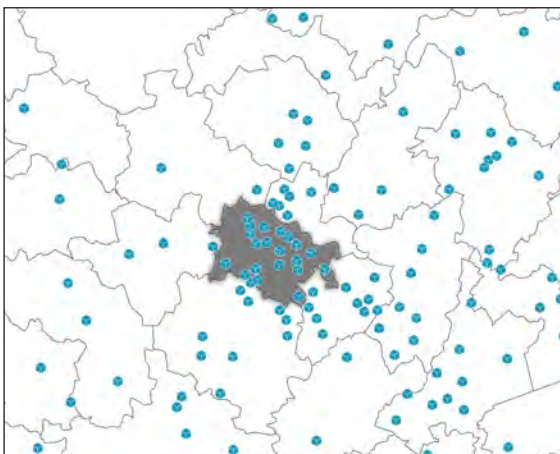
MUSEES & LIEUX DE SPECTACLE



STRUCTURES FRANCE SERVICES



BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES



Les faits

Si l'on excepte les forêts du nord-ouest (Is-sur-Tille, Moloy, Mont-de-l'Echelle, Marey, Cussey) aux limites du Châtillonnais et la haute vallée de l'Ouche, **l'aire urbaine est correctement desservie en services de la vie courante, le plus souvent à moins de 10' en voiture**, dont le taux d'équipement des ménages est de 82,7 % en Côte d'Or. Ce constat ne dispense cependant pas de s'interroger sur la vitalité des petites et très petites centralités dans l'aire urbaine, qui doivent permettre aux **17 % de la population sans voiture** de trouver des solutions de recours quotidiens en grande proximité, y compris en zone urbaine.

De part et d'autre du grand pôle dijonnais, la moitié sud / sud-est, avec Nuits-Saint-Georges, Genlis et Pontailler-sur-Saône, est mieux dotée que la moitié nord / nord-ouest, dépourvue de lycées et de lieux de spectacle. Le maillage fin en équipements sportifs et en bibliothèques-médiathèques montre cependant la possibilité de **s'appuyer sur toutes les centralités pour maintenir une offre de proximité**. Le réseau des maisons France Service est largement à compléter. La question commerciale appelle un diagnostic en soi (carte 12).

L'interpellation

L'aire urbaine de Dijon est bordée au nord-ouest par l'écharpe des très faibles densités démographiques qui traverse encore la France par parties, du piémont pyrénéen aux Ardennes. Il est logique d'y trouver des situations très disparates en matière d'armature de services. C'est aussi ce qui fait la puissance et le rayonnement de la place dijonnaise qui capte les usages à l'échelle de tout le département.

Ce que la carte ne montre pas, c'est l'intérêt de **penser aussi l'offre de service comme une offre mobile**, en réseaux, appuyés sur les pôles en place. Cela ne vaut pas pour un lycée ou un équipement sportif, mais présente une réelle pertinence pour une offre culturelle ou un guichet multi-services administratifs (sans parler des services de santé qui font l'objet de la carte suivante). La classique « armature des centralités » se complète alors d'une « armature des réseaux de services », qui restent à concevoir et à porter entre territoires, avec les opérateurs de services concernés.

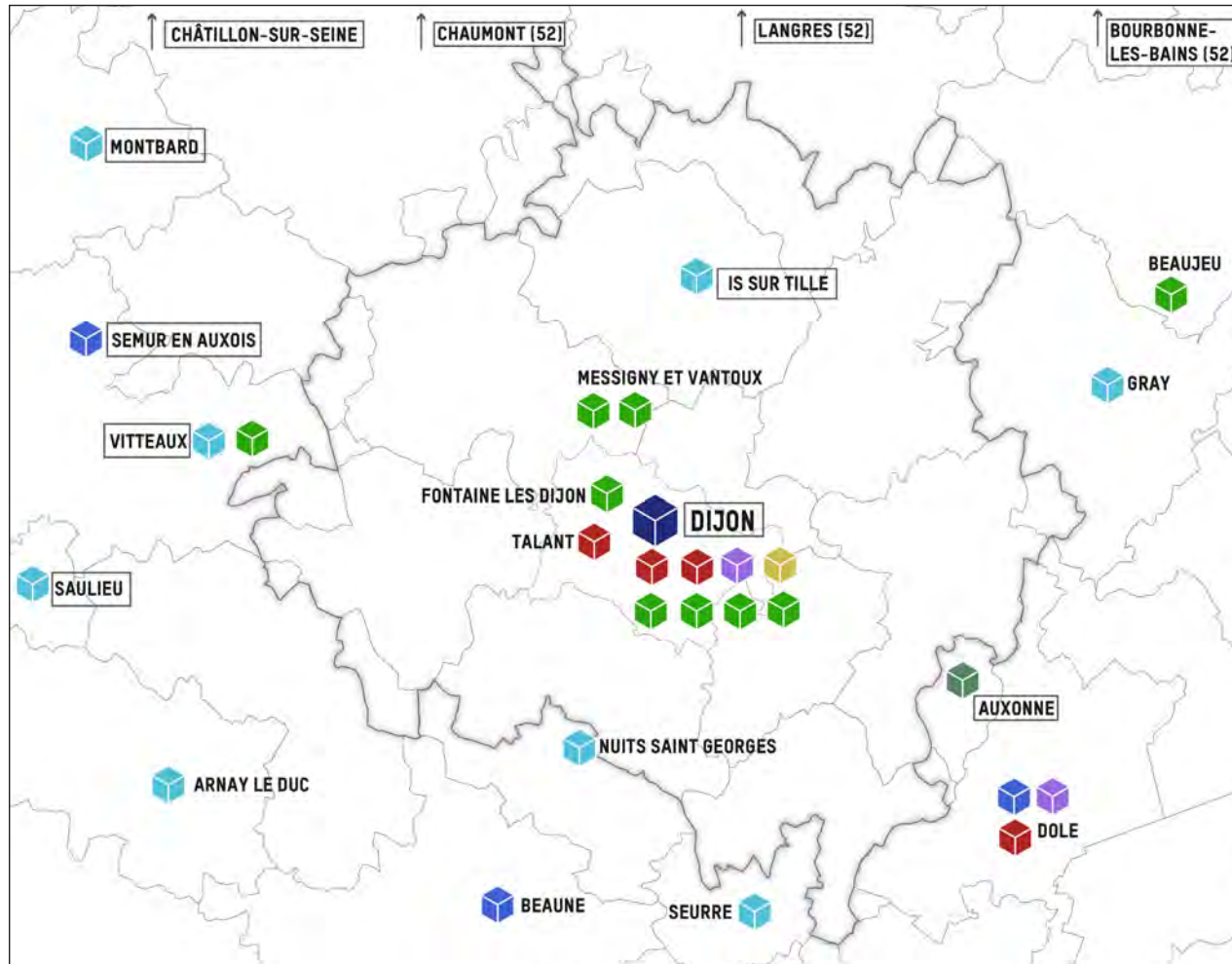
Le principe de « la tournée » était vif dans les campagnes d'antan : tournée postale bien sûr, mais aussi tournée des détaillants alimentaires ou d'autres commerçants et prestataires de services à domicile. Ce principe a beaucoup reculé du fait de la généralisation de l'automobile, tout en devenant un marqueur urbain par

les services publics locaux, comme la collecte des déchets domestiques. Il pourrait retrouver des raisons d'être partout, le cas échéant sous des formes collectives, avec le soutien des collectivités locales. C'est un complément à la politique des lieux et des équipements, qui a parfois ses limites.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

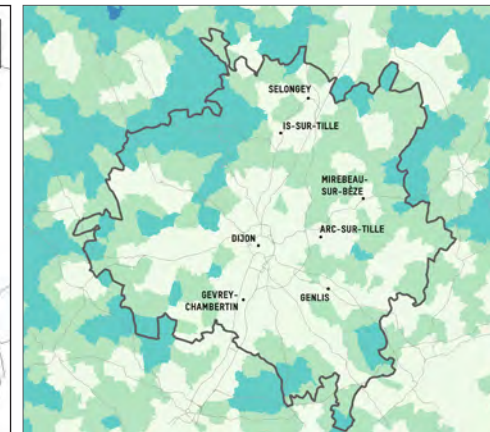
6. Accès aux soins : des confins mais pas de désert



LEGENDE

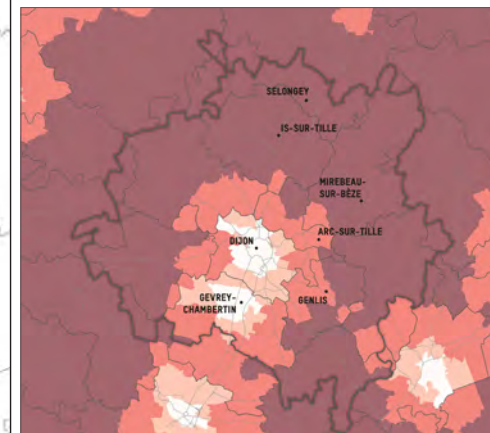
- Centre hospitalier régional universitaire
- Centre hospitalier ayant plusieurs activités (médecine / chirurgie / obstétrique)
- Centre hospitalier n'ayant qu'une activités (avec ou sans SSR)
- Etablissement privé ayant une ou plusieurs activités (médecine / chirurgie / obstétrique)
- Centre de lutte contre le cancer
- Centre hospitalier spécialisé
- Centre hospitalier, Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) uniquement

Commune avec une ou plusieurs structures hospitalières faisant parties du Groupement Hospitalier de Territoire 21/52



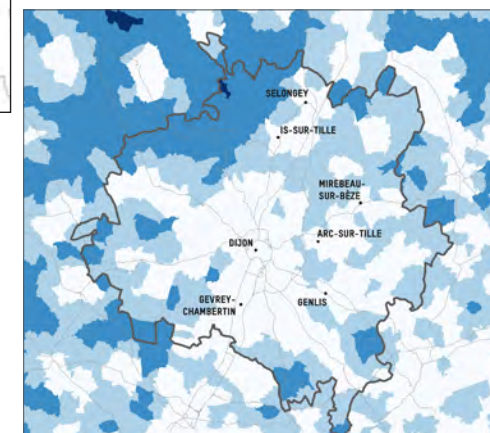
TEMPS D'ACCÈS AU MÉDECIN GÉNÉRALISTE LE PLUS PROCHE EN 2019

- plus de 20 min
- de 10 à 20 min
- de 5 à 10 min
- moins de 5 min



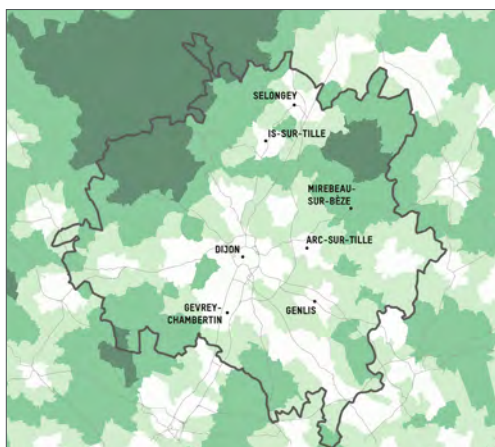
TEMPS D'ACCÈS AU PSYCHIATRE LIBÉRAL LE PLUS PROCHE EN 2019

- plus de 20 min
- de 10 à 20 min
- de 5 à 10 min
- moins de 5 min

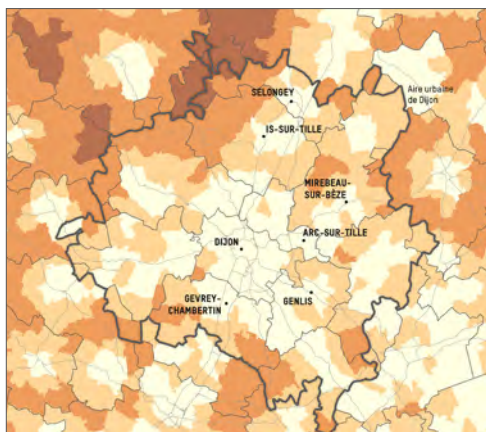
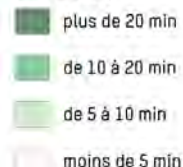


TEMPS D'ACCÈS À L'INFIRMIER LIBÉRAL LE PLUS PROCHE EN 2019

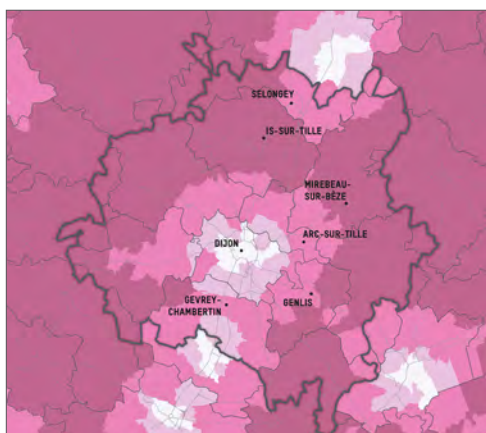
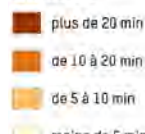
- plus de 20 min
- de 10 à 20 min
- de 5 à 10 min
- moins de 5 min



TEMPS D'ACCÈS AU DENTISTE LIBÉRAL LE PLUS PROCHE EN 2019



TEMPS D'ACCÈS AU MASSEUR- KINÉ LIBÉRAL LE PLUS PROCHE EN 2019



TEMPS D'ACCÈS À L'OPHTALMOLOGUE LIBÉRAL LE PLUS PROCHE EN 2019



SOURCES
ARS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
CARTOSANTE

Les faits

On sait la sensibilité sur le sujet de la santé dans la société française aujourd'hui. Que montrent les cartes ci-contre ? Il est certainement nécessaire de tempérer ce qui suit en termes de disponibilités des services médicaux et hospitaliers, de temps d'attente pour un rendez-vous, de coûts et qualité des soins, etc., mais d'un strict point de vue de la présence médicale, paramédicale, et hospitalière, la géographie dijonnaise ne montre pas ces fameux déserts dont il est beaucoup question en France, à condition d'admettre que jusqu'à 20' de déplacement automobile, on est dans un temps d'accès raisonnable au service.

Les cartes concernant les généralistes, les infirmiers libéraux, les dentistes et les kinésithérapeutes montrent bien des communes à plus de 20', mais ce sont en règle générale des communes de moins de 15 habitants au km², huit fois moins peuplées que la moyenne nationale : on est dans des interstices, aux confins de l'aire urbaine de Dijon et des petites aires urbaines ou les centres ruraux qui forment une couronne hospitalière relais à 40' ou 1 heure de Dijon.

La situation est différente pour l'accès à un spécialiste comme l'ophtalmologue libéral, dont la géographie est clairement celle des aires urbaines. Les services spécialisés, et à plus forte raison les équipements hospitaliers multi-compétents, sont très polarisés dans les villes, et Dijon présente à cet égard un solide plateau d'intérêt régional et d'une qualité reconnue. Les structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelle, équipe de soins de santé primaire, communauté territoriale de santé, etc.) constitue parfois sur le territoire des vrais critères d'attractivité pour les professionnels de santé.

L'interpellation

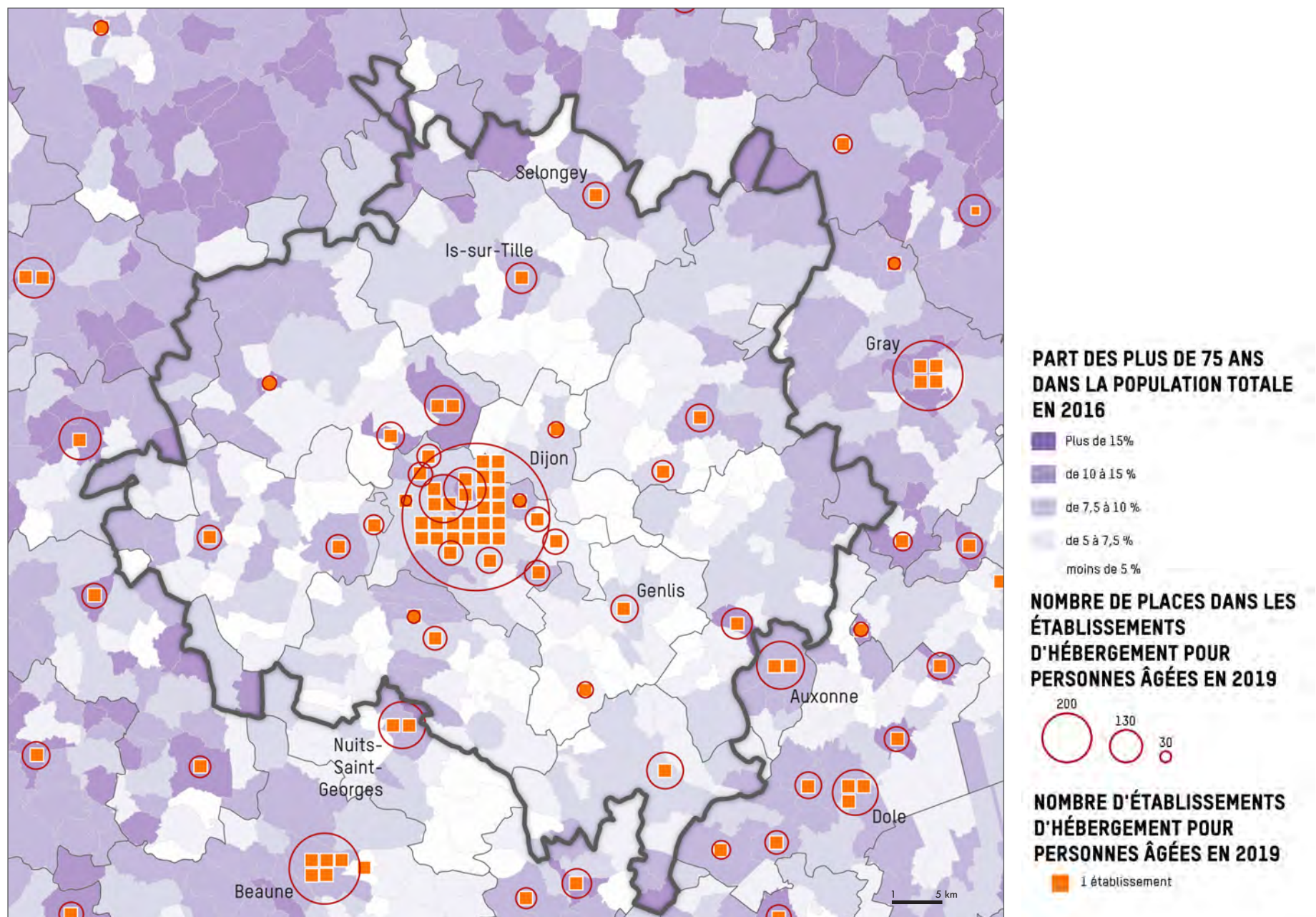
Les inégalités d'accès demeurent, mais elles sont moins géographiques que sociales. Elles prennent une dimension territoriale lorsque les territoires concentrent les difficultés sociales, comme le montrent les cartes de la planche 3. Paradoxalement, c'est souvent en pleine agglomération, à proximité des équipements hospitaliers et de l'offre de médecine de ville, qu'il y a le plus de problème de santé publique, de prévention et d'accès aux soins. Dijon métropole est dotée depuis 2016 d'un Contrat Local de Santé, outil territorial porté avec l'ARS au service de la réduction des inégalités de santé.

Pour autant, la question de la santé est de celles où s'exprime le plus fortement la demande de justice spatiale, c'est-à-dire le fait de vivre l'accès aux services d'intérêt public de façon équitable selon les différents contextes locaux. La force du grand territoire dijonnais est de bénéficier d'un pôle médico-hospitalier régional de grande qualité, et d'un Groupement Hospitalier de Territoire autour de lui, à l'échelle de toute la Côte d'Or et de la Haute-Marne, englobant toute l'aire urbaine dijonnaise. C'est dans ce réseau de neuf établissements que s'organise l'équité de services.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

7. Vieillesse et dépendance : le devoir territorial commun de prise en charge



SOURCES
INSEE 2020 ; CARTOSANTE 2020

Les faits

8,8 % de la population de l'aire urbaine a plus de 75 ans, ce qui est le cas de toutes les grandes aires urbaines, le vieillissement étant plus accentué dans les petites aires urbaines et dans les campagnes éloignées des villes.

En France, la moyenne est de 9,4 % en 2020, et les projections démographiques sont de 16,2 % en 2060. Avoir 75 ans et plus en 2060 n'aura pas la même signification qu'aujourd'hui, compte tenu du vieillissement général de la population et des progrès de tous ordres en faveur du bien-être des personnes, mais la prise en charge de la dépendance sera, et est déjà, une politique publique incontournable pour les territoires, en même temps qu'un champ d'action sociale et solidaire, et un marché économique.

Au sein de l'aire urbaine, les écarts dans le poids des personnes âgées susceptibles d'être dépendantes sont fréquemment de 1 à 3 d'une commune à l'autre. La géographie communale des établissements d'hébergement n'est pas exactement celle du grand âge (4ème âge ?), mais cela n'est pas anormal compte tenu de la nécessité d'adosser les établissements en question, comme n'importe quels autres équipements sociaux, aux centralités de services. L'armature des établissements d'hébergement est relativement dense, si on la compare à celle d'autres équipements collectifs (carte 5). **Tous les EPCI ont au moins un établissement d'hébergement, fréquemment deux**, les deux-tiers (65 %) sont dans la Métropole, ce qui correspond grosso modo à son poids démographique dans l'aire (69 %).

La prise en charge de la dépendance ne se résume cependant pas à la carte des établissements d'accueil, même s'il y a là une indispensable programmation. **Le maintien à domicile, dans le cadre de réseaux de services et de la solidarité intergénérationnelle, reste préférable**, aussi longtemps que possible ou souhaité. Mais dans les communes aux confins de l'aire urbaine, où l'offre d'hébergement est moindre, on peut faire l'hypothèse que la situation est plus souvent subie que choisie.

L'interpellation

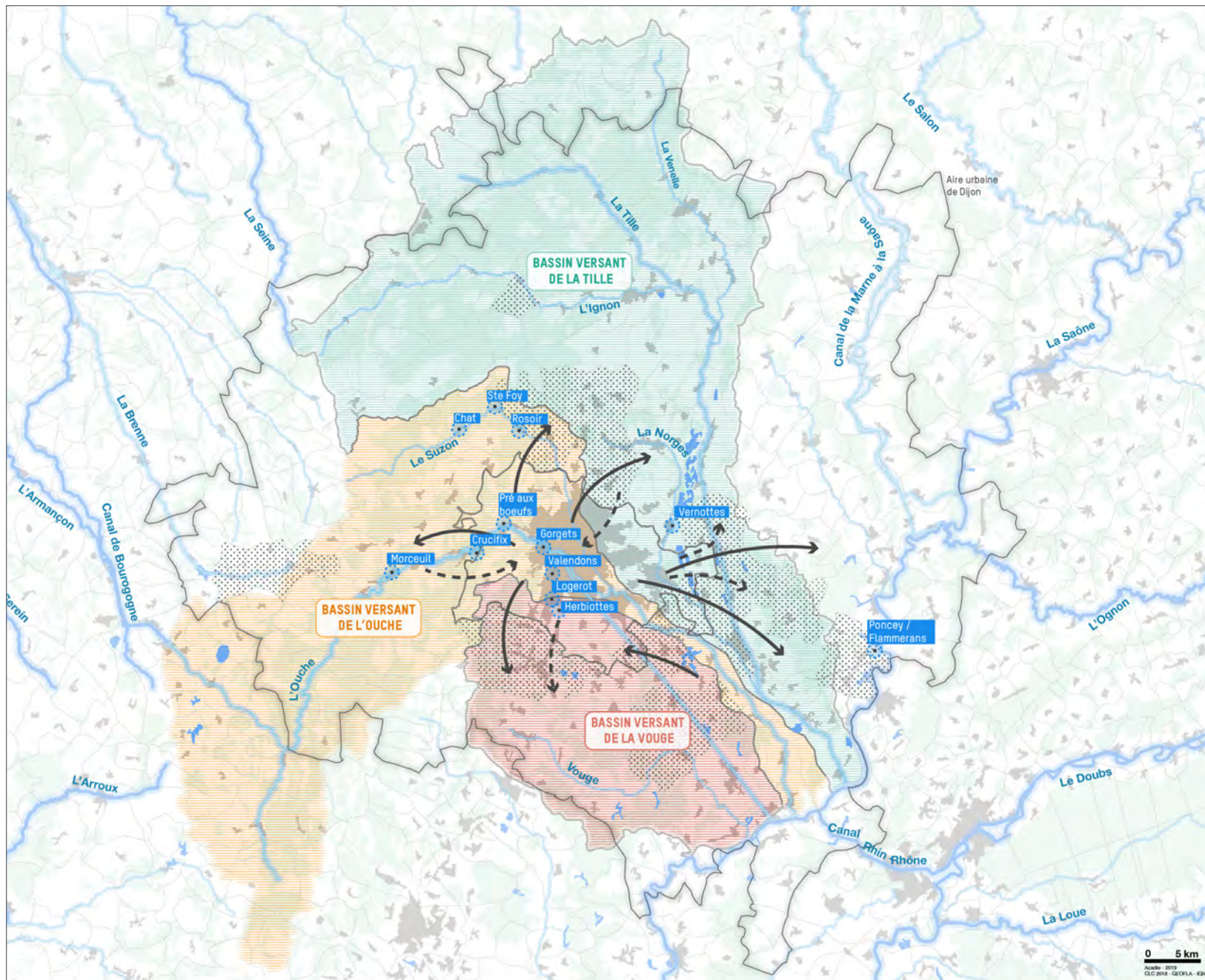
Ce sujet sociétal essentiel à la cohésion sociale de demain n'est-il que celui des communes, ou des EPCI, organisés en petits bassins de prise en charge de la dépendance ? Le grand âge est demandeur d'une hyper-proximité. En même temps, un certain nombre de réponses, médicales, paramédicales, ou autres, peuvent gagner à **s'organiser en réseau** à une échelle portant sinon sur l'ensemble de l'aire urbaine, du moins des sous-parties intercommunales. C'est déjà le cas pour un certain nombre d'interventions associatives, mutualistes, de capacités médicales, ou de services (par exemple les services de mobilité à la demande). C'est probablement un voie d'avenir pour ne pas laisser chaque petit territoire face à un problème global de vieillissement, qu'il faut structurellement affronter, à condition d'une solidarité de moyens.










Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

Partie 2 – Des biens communs et des transitions en partage

8. Jusqu'où l'eau peut elle réunir ?



-  Réseau hydrographique
-  Limites des 3 bassins versants de la Vouge, de l'Ouche et de la Tille
-  Points de captages
-  Vente d'eau aux communes
-  Transferts d'eau potable
-  Transferts d'eaux usées pour traitement
-  Dijon Métropole
-  Espaces urbains
-  Forêts, bois et espaces naturels

Les faits

Au pied du plateau bourguignon l'ouest, et calée sur le Plateau de Langres au nord, l'aire urbaine de Dijon est à la limite de partage des eaux entre Seine et Rhône, bien arrosée par les premiers affluents de la Saône en rive droite. Dès le 19ème siècle, la gestion de l'eau est une grande et vieille affaire dijonnaise, dont les édiles ont réalisé très tôt des investissements pour la protection et l'accès à la ressource. **Le système d'acteurs n'a cessé de s'élargir à l'échelle des bassins-versants**, ce qui explique que le territoire de l'eau ne soit pas exactement celui que rassemble l'aire urbaine. Il a ses propres logiques avec la convergence des trois rivières que sont l'Ouche, la Vouge et la Tille, et leurs affluents, sur la communauté de communes des Rives de Saône, entre Mailly-le-Port et St-Jean-de-Losne. Entre les trois syndicats de rivière ou leurs communes, des échanges intenses en eau potable et en eaux usées se sont développés, qui concernent surtout la proche périphérie de la Métropole.

L'interpellation

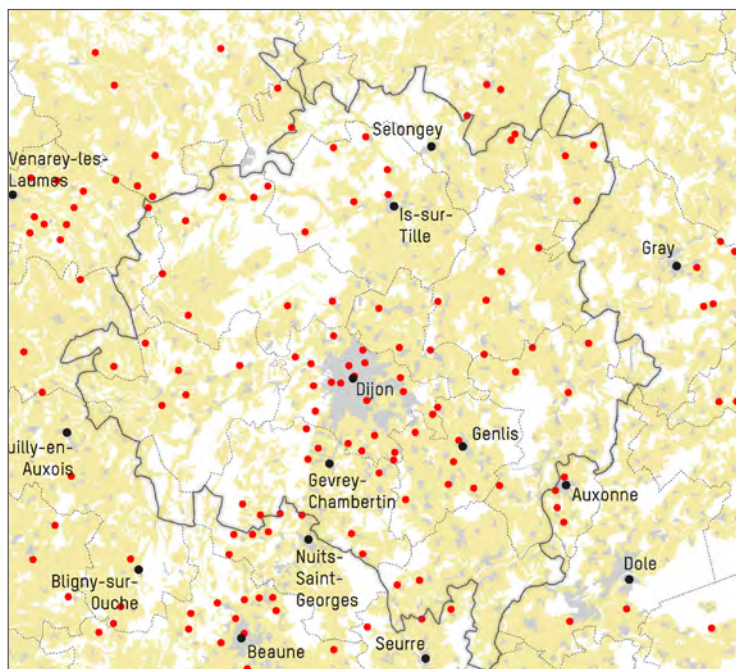
Le projet d'EPAGE à l'échelle des trois bassins est une expression forte du potentiel de solidarité écologique de l'aire urbaine. Celle-ci ne manque pas d'eau, mais la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence GEMAPI) sont des enjeux qu'il est impossible d'aborder à long terme sans une forte unité de moyens et de principes.

D'autres enjeux sur l'eau peuvent également se poser à l'échelle de l'aire urbaine : la multiplicité des usages de la ressource (agricole, résidentiel, industriel), la gestion de la ressource dans un contexte de changement climatique, le traitement des eaux (amont et aval), etc.

Les pistes de travail en commun

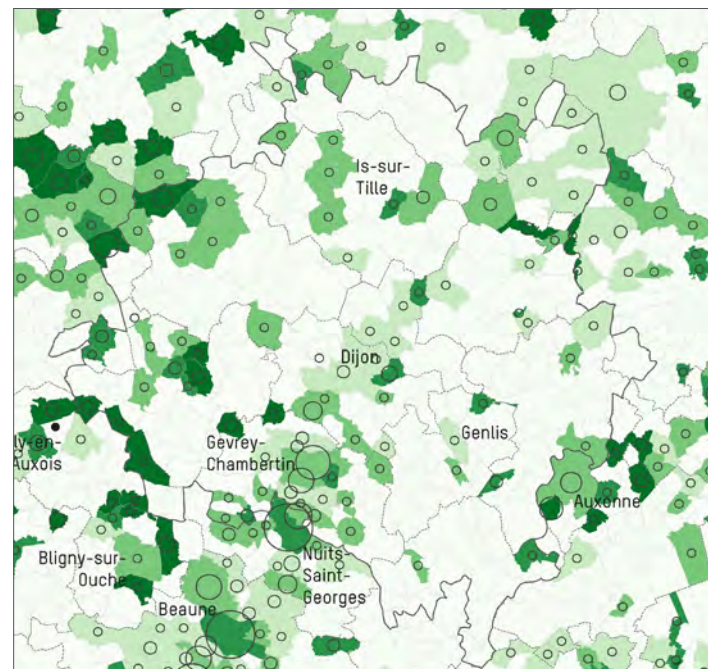
- ..
- ..
- ..

9. Saisir la transition agroalimentaire en cours



CIRCUITS COURTS AGROALIMENTAIRES EXISTANTS ET POTENTIELS

- AMAP / Producteur / vente à la ferme
- Espaces agricole
- Espaces urbains

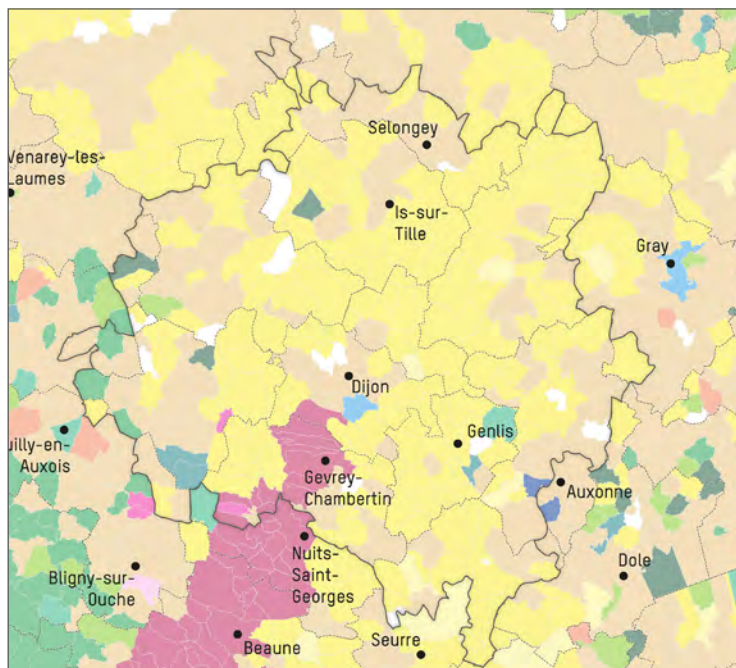


PART DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2017

- moins de 15%
- de 15 à 20%
- de 25 à 35%
- plus de 35%
- Pas d'exploitation en agriculture biologique

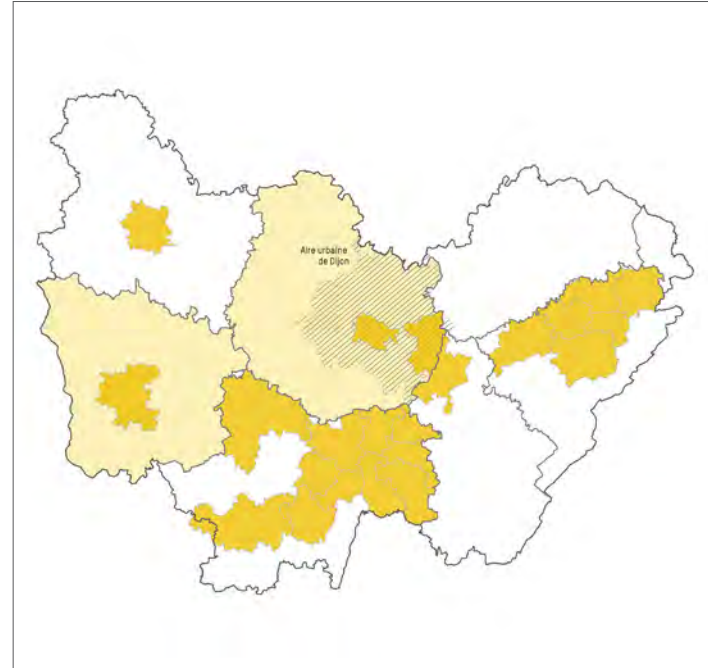
NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2017

- 25
- 10
- 1
- EPCI en 2019



ORIENTATION TECHNO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS MAJORITAIRE PAR COMMUNE

- Autres herbivores
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Bovins viande
- Ovins et caprins
- Autres herbivores
- Céréales et oléoprotéagineux
- Cultures générales
- Maraîchage
- Fleurs et horticulture divers
- Fruits et autres cultures permanentes
- Viticulture
- Polyculture et polyélevage
- Porcins
- Volailles
- Granivores mixtes



TERRITOIRES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE CONCERNÉS PAR UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE EN NOVEMBRE 2019

- A l'échelle d'un EPCI
- A l'échelle d'un département

SOURCES
ANCT OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES / AGRESTE / AGENCE BIO / DRAAF BFC / RN PAT

Les faits

La plaine dijonnaise et son coteau bourguignon forment un espace de grandes cultures (céréales, oléagineux), tandis que le plateau occidental et les abords de la plaine de la Saône sont davantage en polyculture et poly-élevage. L'extrémité nord du vignoble bourguignon (Côte de Nuits) vient compléter **ce panel productif suffisamment varié pour contribuer à une offre alimentaire territoriale.**

En attestent les au moins 70 points de vente directe par les producteurs ou AMAP qui couvrent tout le territoire, en particulier en proximité de Dijon, près des consommateurs, mais d'autres métropoles sont plus en avance, comme par exemple Grenoble qui compte 2 000 AMAP pour 500 000 habitants.

Comme ailleurs en France, cette agriculture qui se territorialise est entrée dans la transition biologique, avec une grande marge de progression encore. Deux des neuf EPCI de l'aire urbaine et le Département de la Côte-d'Or ont entrepris un Plan Alimentaire Territorial. Dijon métropole a été lauréat d'un TIGA sur le projet d'un système alimentaire durable à horizon 2030 et s'est fixé comme objectif de tendre vers l'autosuffisance alimentaire (estimée à 5,4% du tonnage). La transition alimentaire vers un territoire plus locavore a commencé mais l'essentiel des mutations est encore devant lui.

L'interpellation

La production, la transformation et la circulation des biens alimentaires est probablement le premier domaine de coopération interterritoriale à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Dijon : s'y rassemblent le marché des consommateurs, la base agricole productive, les savoir-faire artisanaux ou industriels de la transformation, les métiers de la cuisine et de la restauration. L'ensemble forme une filière dont on n'a pas fini d'identifier tous les potentiels, vers le bien-être et la santé humaine et environnementale, l'économie circulaire des matières périssables, le patrimoine et le tourisme, la culture et l'éthique de la relation au vivant non humain, etc. Il s'agit d'alimentation et de bien davantage encore. Les relations ville-campagne ont toujours été fondamentalement construites sur la transaction alimentaire.

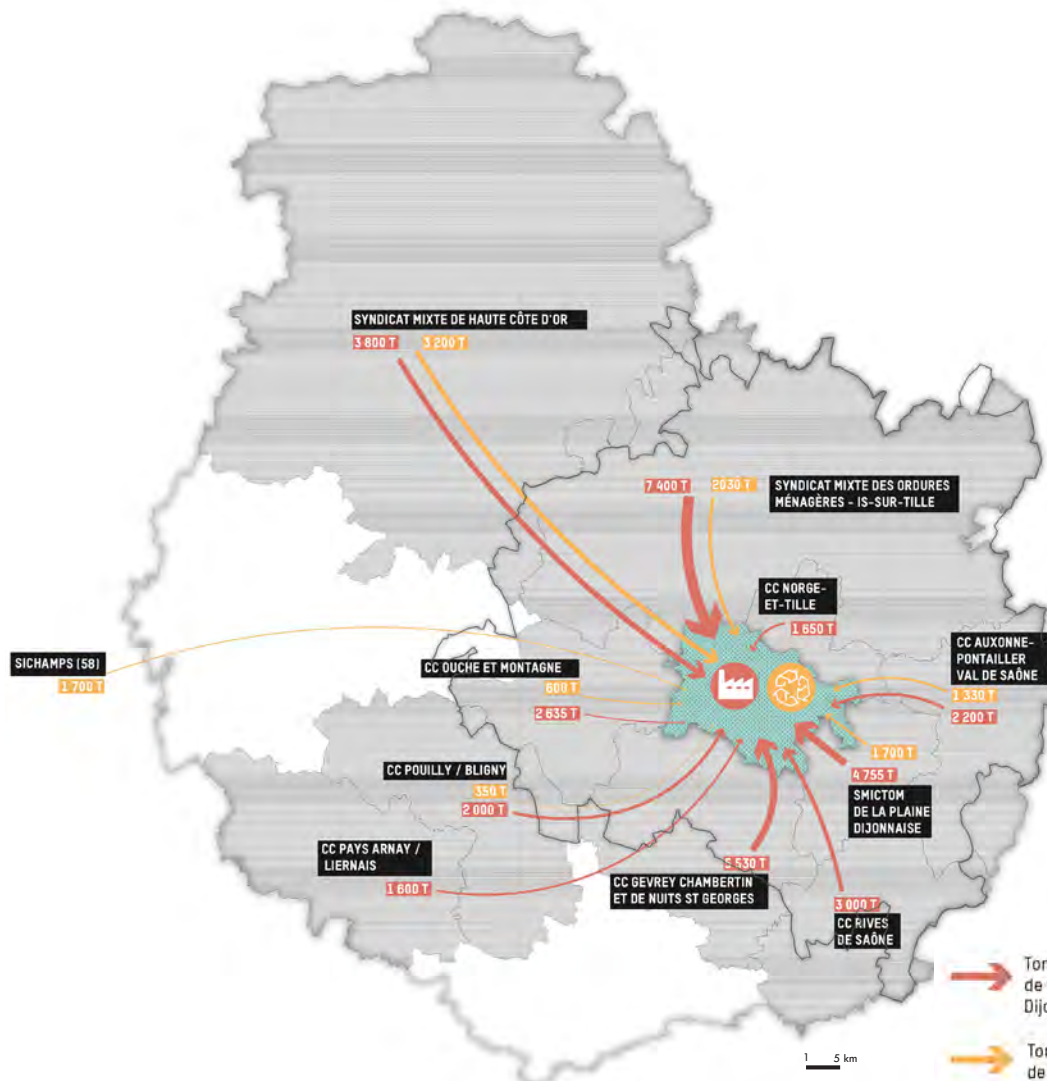
Cette économie alimentaire locale n'est plus aussi clairement identifiable que jadis, parce que d'autres logiques, d'autres marchés, d'autres réseaux la traversent aussi. Personne ne peut regretter en Bourgogne que le vignoble ait une portée mondiale, pour autant qu'il demeure une grande affaire locale. La transition agroalimentaire est une reterritorialisation et la base d'un nouvel accord entre territoires et agricultures, mais les horizons doivent rester ouverts. Par sa production agroalimentaire, l'aire urbaine dijonnaise doit rester attachée au reste du monde. Elle peut, en même temps, intensifier beaucoup les relations producteurs-consommateurs au sein du territoire, et avec elles l'ensemble des autres activités de la filière.

Les pistes de travail en commun

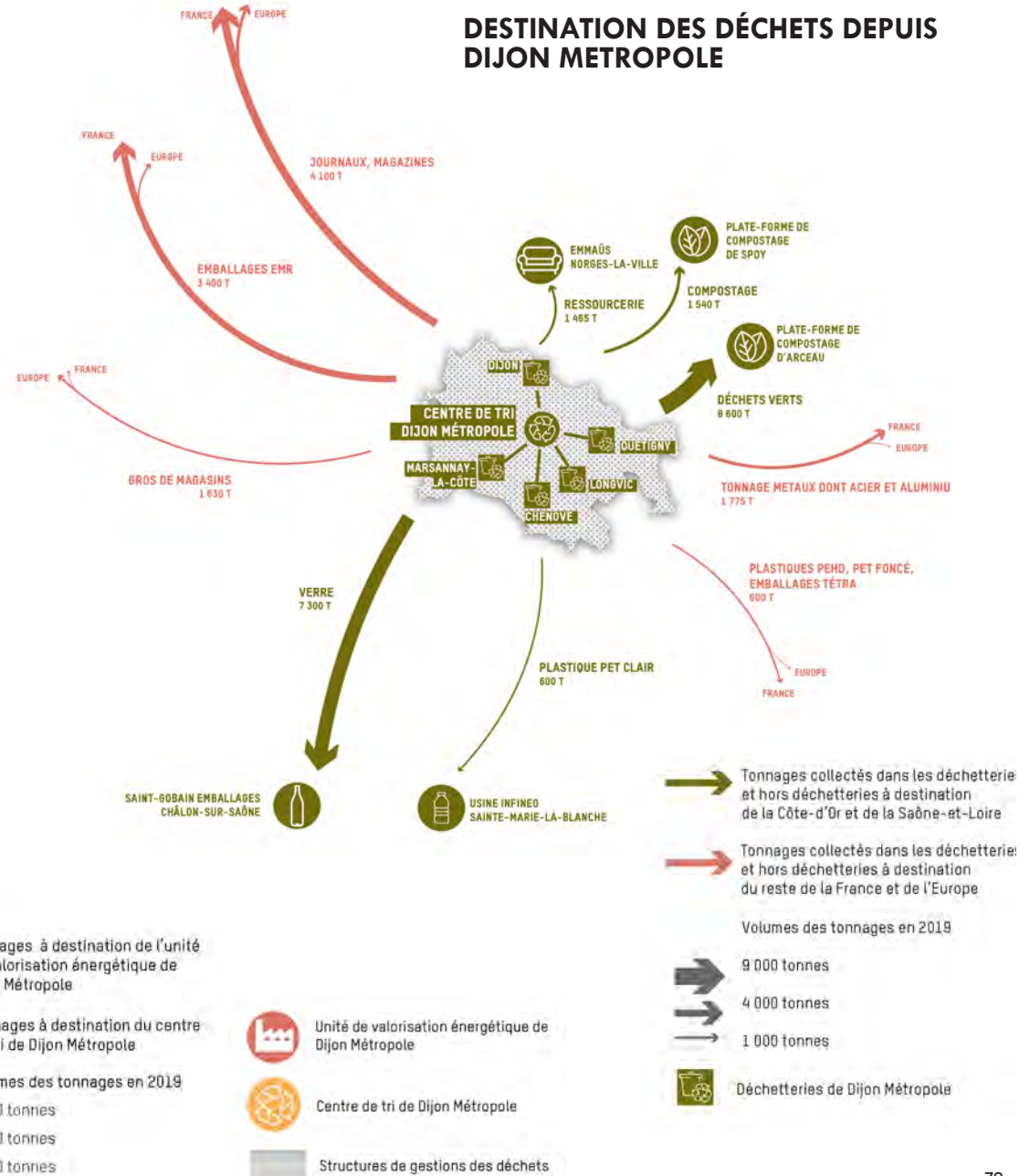
- ..
- ..
- ..

10. Du traitement des déchets à l'économie circulaire et au métabolisme territorial

ORIGINES DES DÉCHETS À DESTINATION DE DIJON METROPOLE



DESTINATION DES DÉCHETS DEPUIS DIJON METROPOLE



Les faits

Avec la question des déchets et de leur valorisation ou recyclage, **on sort résolument de la seule échelle de l'aire urbaine**. L'unité de valorisation énergétique de Dijon métropole, gérée en régie, incinère les déchets ménagers et assimilés de 93 % de la population de la Côte d'Or et peut également accueillir, selon leur nature et après validation de la DREAL, des déchets des départements limitrophes, voire au-delà dans le cadre de la solidarité territoriale. L'unité traite, à l'échelle régionale, également les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Le centre de tri des déchets recyclables de Dijon métropole géré par Suez, dans le cadre d'un marché public, traite les déchets recyclables de 84 % de la population de la Côte d'Or, dont une partie dans le cadre d'une entente territoriale. (Comme son homologue, implanté à Beaune) il travaille aux échelles départementales et régionales et s'insère nécessairement dans des réseaux nationaux et européens selon les différentes filières de matériaux à recycler.

Chalon-sur-Saône (pour le verre), Ste-Marie-la-Blanche (pour le plastique PET), Spoy et Arceau (pour les déchets verts) et d'autres sites plus locaux (ressourceries), complètent ce maillage d'entreprises de l'économie circulaire.

L'interpellation

Il est certain que celle-ci sera, de plus en plus, **un levier de projets multiples**, qu'il s'agisse de production ou de cogénération d'énergies renouvelables, de nouvelles productions agricoles rendues possible par les précédentes, de matériaux de construction composites ou recomposés, d'économie sociale et solidaire fondée sur la remise sur le marché des produits en seconde vie, de fonctions d'expertises, de contrôle, de certification, etc. Par définition, **l'économie circulaire assemble les territoires**, même lorsque des acteurs concurrents ont les mêmes visées. C'est un levier essentiel de stratégies économiques communes à l'échelle de l'aire urbaine.

A l'avenir, les territoires fondés sur un développement durable devront développer le maximum de **capacités à gérer leur métabolisme urbain, soit par des cycles locaux, soit par des insertions raisonnables dans des circuits plus amples**. Certains territoires, comme la Métropole européenne de Lille, ont commencé à documenter le schéma exhaustif de leurs échanges métaboliques. C'est un chantier considérable qui implique la participation et la transparence d'un nombre considérable d'acteurs de tous ordres. Ce faisant, le territoire se donne à voir à lui-même à travers ce qu'il consomme et rejette, et ses acteurs sont invités à le considérer comme un espace économique cohérent et commun. Peu importe qu'il ne corresponde pas exactement au périmètre de l'aire urbaine, c'est la mise en réseau des acteurs qui compte, et le potentiel d'activités nouvelles qu'ils peuvent activer dans le sens du développement durable.

Les pistes de travail en commun

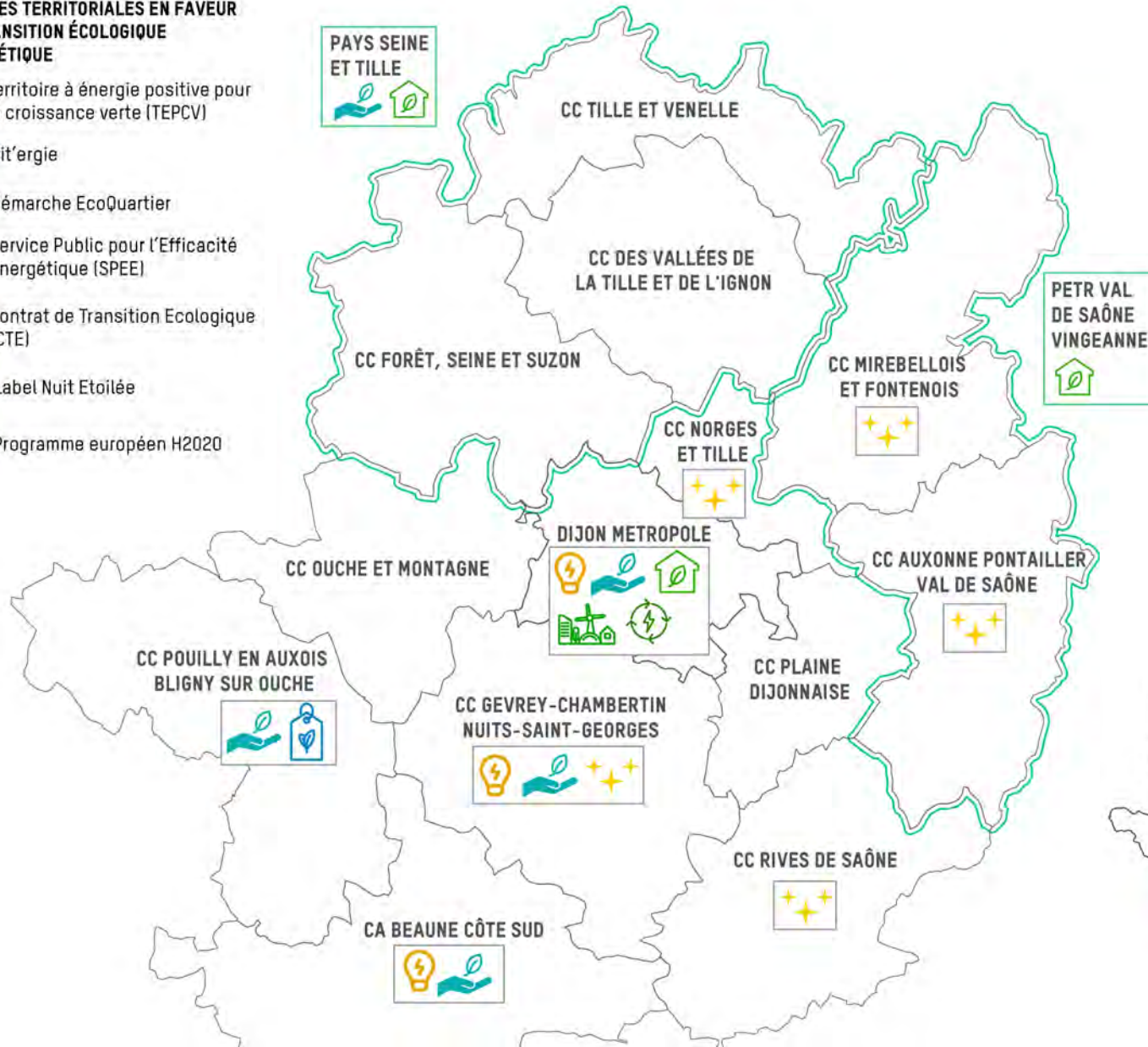
- ..
- ..
- ..

11. Faire converger les initiatives de transition énergétique

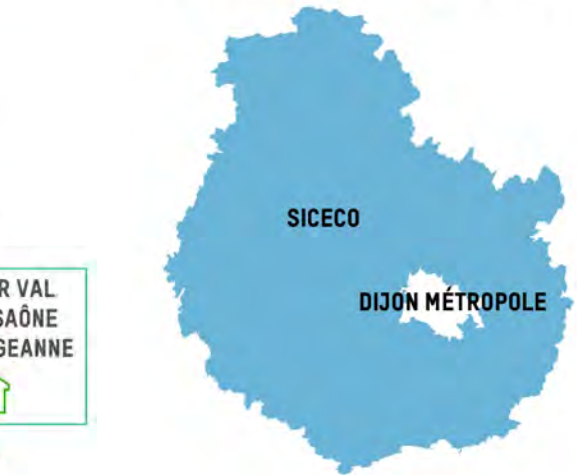
DÉMARCHES TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

-  Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)
-  Cit'ergie
-  Démarche EcoQuartier
-  Service Public pour l'Efficacité Énergétique (SPEE)
-  Contrat de Transition Ecologique (CTE)
-  Label Nuit Étoilée
-  Programme européen H2020


PAYS SEINE ET TILLE



SYNDICATS D'ÉLECTRICITÉ EN CÔTE-D'OR



ÉTAT D'AVANCEMENT DES PCAET ET PLANS CLIMAT EN 2020

-  Approuvé ou en révision

Les faits

La transition énergétique est en cours. Un territoire comme l'aire urbaine de Dijon, encore relativement peu producteur d'énergie renouvelable, la réalise essentiellement par des politiques de sobriété et d'efficacité énergétique. L'exploitation du potentiel en énergies renouvelables du territoire ou à proximité (géothermie, méthanisation, filière hydrogène, éolien, solaire) est en développement. Plusieurs EPCI ou groupements d'EPCI visent à produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment, dans le cadre d'une Région dont c'est également l'objectif global. Ces politiques n'intègrent généralement pas encore la consommation d'énergie par le parc automobile, puisqu'elles se focalisent sur le bilan électrique. D'autres démarches écologiques plus globales (neutralité carbone, bilan du métabolisme territorial) sont en cours de déploiement, pour mieux prendre en compte l'ensemble des échanges écologiques d'un territoire donné, donc mieux corriger leurs déséquilibres.

L'interpellation

On commence à sortir d'une première génération de démarches (Agenda 21, PCAET, Ecoquartiers, TEPOS/TEPCV) qui ont eu des vertus mobilisatrices décisives, mais ont fait prendre conscience d'une évidence : **les territoires ne réussiront pas la transition énergétique et écologique en ordre dispersé, chacun dans leur périmètre**, avec des ambitions d'autonomie dont la somme réaliserait l'objectif global (régional, national, européen, ...). La transition n'est pas tant une somme qu'une articulation d'efforts. Dans ce domaine plus que dans tout autre, il n'y a pas de compétences exclusives, et à des désordres sur les grands cycles (cycle de l'énergie, cycle du carbone, cycle du vivant, cycle des matières, ...) doivent s'opposer des politiques de grands cycles, qui nécessitent la maîtrise des circulations, des échanges, des bilans, y compris ceux qui dépassent de beaucoup chaque micro-territoire.

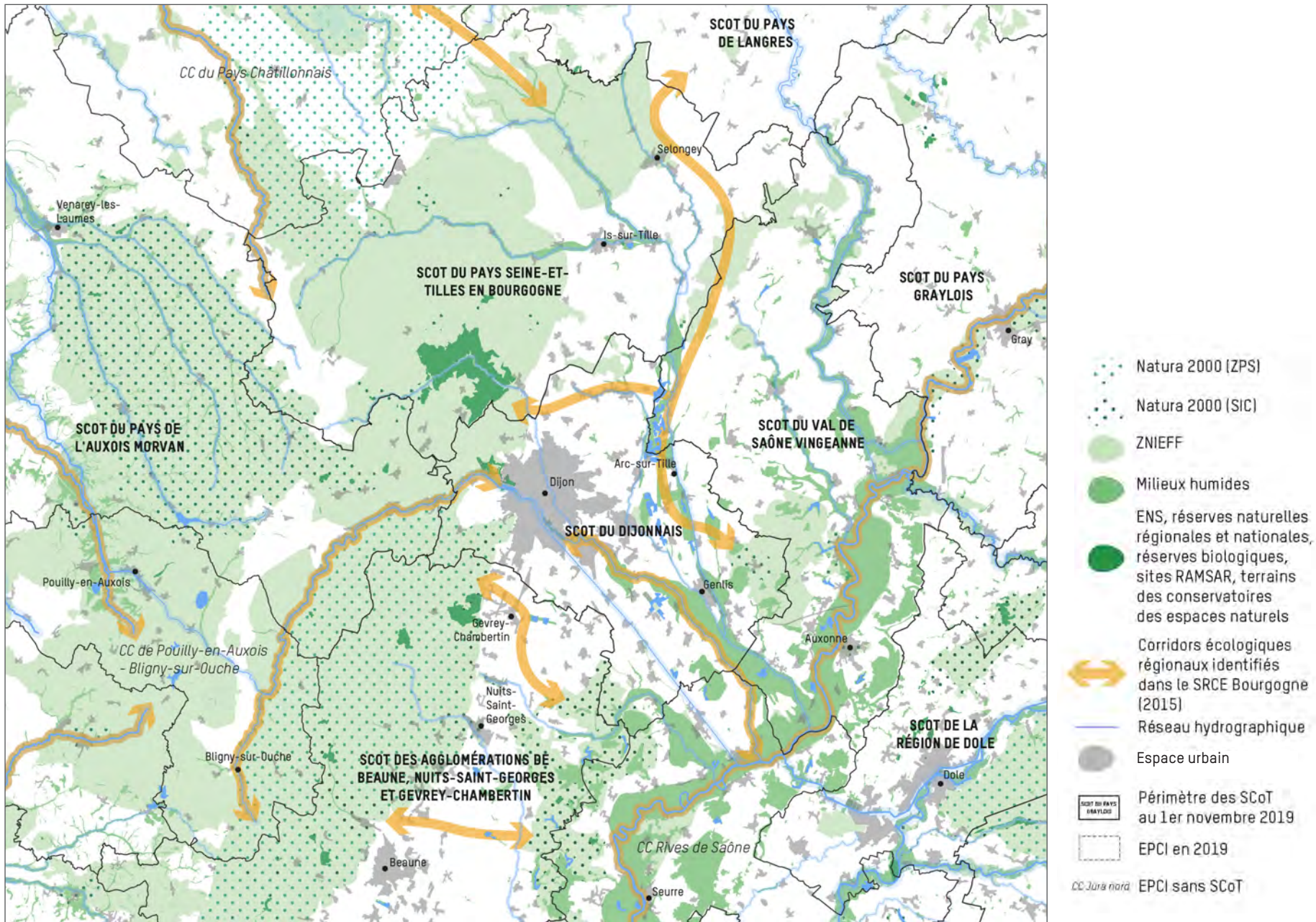
Autrement dit, il est intéressant de constater que l'aire urbaine de Dijon est une aire d'initiatives multiples, notamment sur les stocks (par exemple l'isolation thermique des logements) mais la question se pose désormais de leur mise en réseau pour des bilans sincères et des solutions nouvelles. Il n'y a pas d'échelle d'action souveraine sur le sujet, et chacune peut contribuer à une part d'efficacité. Les Départements, et la Côte d'Or avec le SICECO, ont été en leur temps des acteurs fédérateurs essentiels de l'électrification rurale. La Région est à l'échelle des grands réseaux. Les EPCI

agissent au plus près des initiatives privées. L'échelle de l'aire urbaine peut être celle de contributions supplémentaires pour mieux jouer des complémentarités entre villes et campagnes, et soutenir par mutualisation des actions les territoires qui ont moins de moyens que d'autres face au défi des transitions.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

12. Les enjeux de continuité écologique du grand territoire dijonnais



SOURCES
DIJON METROPOLE ; CORINE LAND COVER ; REGION BFC

Les faits

L'aire urbaine de Dijon s'étend sur une partie de la zone de contact morphologique et écologique entre le rebord est du seuil bourguignon et la plaine de la Saône. Comme dans toutes les zones de contact, il en découle une grande diversité de paysages, de milieux et d'espèces vivantes. Le réseau hydrographique des affluents en rive droite du bassin versant de la Saône met en relation les forêts du plateau bourguignon et les milieux humides très étendus de la plaine, par une série de corridors écologiques majoritairement orientés nord-ouest / sud-est.

Or, la plaine est aussi l'espace de la périurbanisation et des grandes infrastructures de circulation. **L'artificialisation des sols, continue depuis les années 1970, s'est accélérée depuis 2000**, selon une étude de la DREAL en 2010. De manière plus globale, la région Bourgogne-Franche-Comté est la moins artificialisée de France (après la Corse) mais est la plus artificialisée par habitant après la Nouvelle-Aquitaine. La consommation foncière par urbanisation demeure moindre ici qu'en moyenne nationale, mais le problème est surtout la fragmentation des continuités écologiques qui sont constitutives du système vivant. L'aire urbaine est, de ce fait, une bonne échelle pour une politique globale de la nature et de la biodiversité.

L'interpellation

Parler de continuité écologique, c'est mettre d'emblée l'accent sur ce qui relie les territoires et débordent les périmètres. Les enjeux de continuité écologique vont de l'échelle de la parcelle à celle de la région : c'est toute la question de la territorialisation de la trame verte et bleue. L'échelle intermédiaire des SCoT a une forte responsabilité ici, mais d'une part les SCoT ont moins une portée opérationnelle qu'une portée juridique, et d'autre part la carte montre bien le relatif morcellement du grand territoire en plusieurs périmètres dits stratégiques.

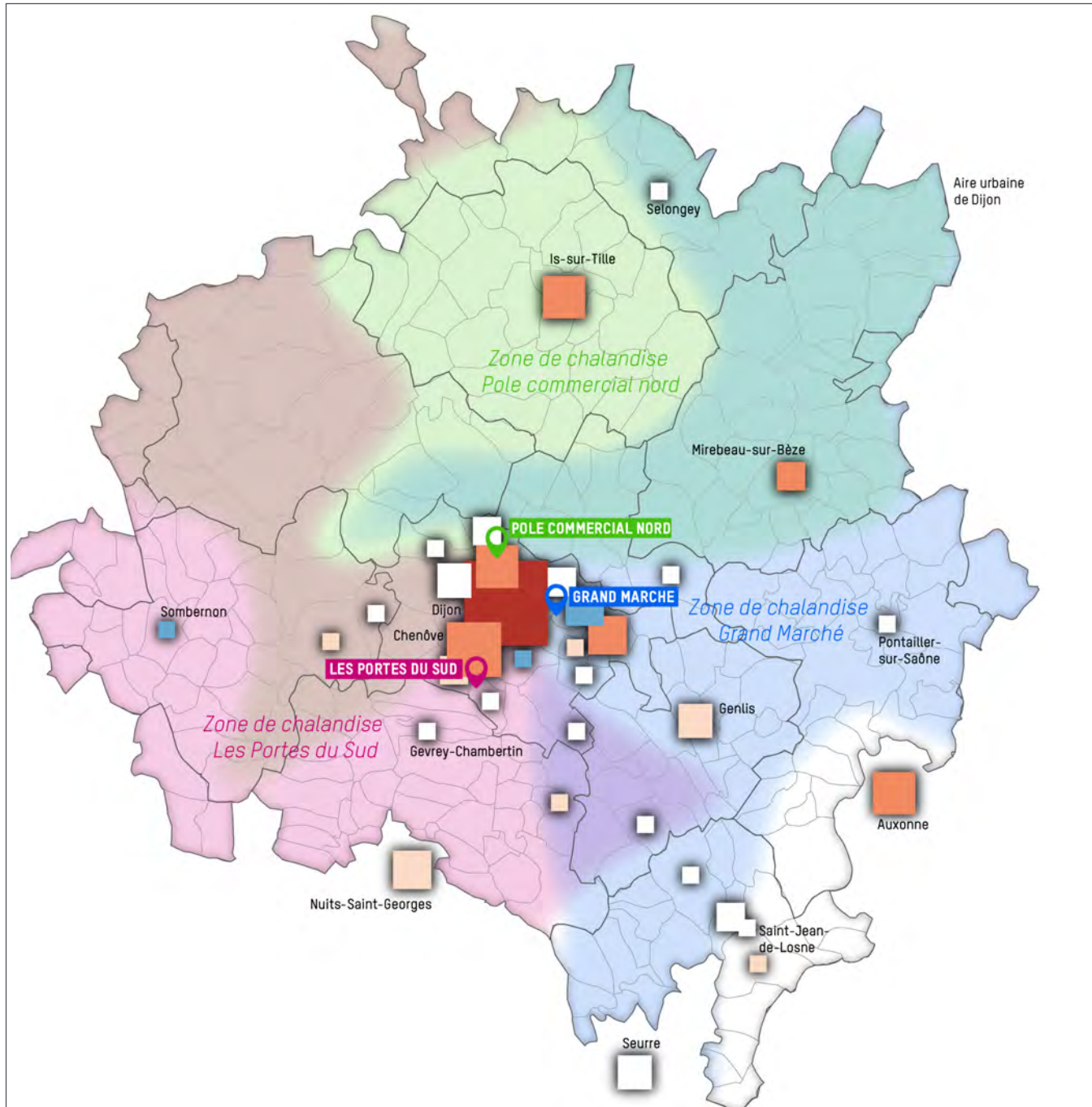
Une politique des corridors écologiques majeures et du grand paysage qui les traduirait concrètement reste à instaurer et à porter. Elle n'est évidemment pas à l'échelle des EPCI, et l'aire urbaine peut être un des cadres possibles d'une première coordination, même si les enjeux sont plus larges encore. Mais la raison la plus juste de se saisir des enjeux de biodiversité à cette échelle est de les mettre en regard d'autres politiques et stratégies. **La question des continuités écologiques structurantes n'est pas séparable de celle de l'eau ou de l'agriculture.** Celle de la consommation foncière touche immédiatement les sujets des cartes suivantes (commerce, logistique). L'objectif n'est pas d'isoler les enjeux écologiques de la biodiversité des autres enjeux d'aménagement et de développement, mais de les y identifier aussi stratégiquement que les autres.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

Partie 3 – Un bassin de développement et ses réseaux

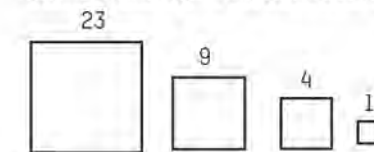
13. De la saturation commerciale à la structuration commerciale



EVOLUTION DU NOMBRE DE GRANDES SURFACES COMMERCIALES* PAR COMMUNE ENTRE 2008 ET 2018



NOMBRE DE GRANDES SURFACES COMMERCIALES* PAR COMMUNES EN 2018



*Grandes surfaces commerciales : supermarchés ; magasins multi-commerces ; hypermarchés ; grands magasins.

PRINCIPAUX ** PÔLES COMMERCIAUX DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE ET LEURS ZONES DE CHALANDISE EN 2015

POLE COMMERCIAL NORD : Centre Commercial de la Toison d'Or (Dijon), Les Grandes Varennes (Ahuy), Zone commerciale Géant (Fontaine-lès-Dijon)

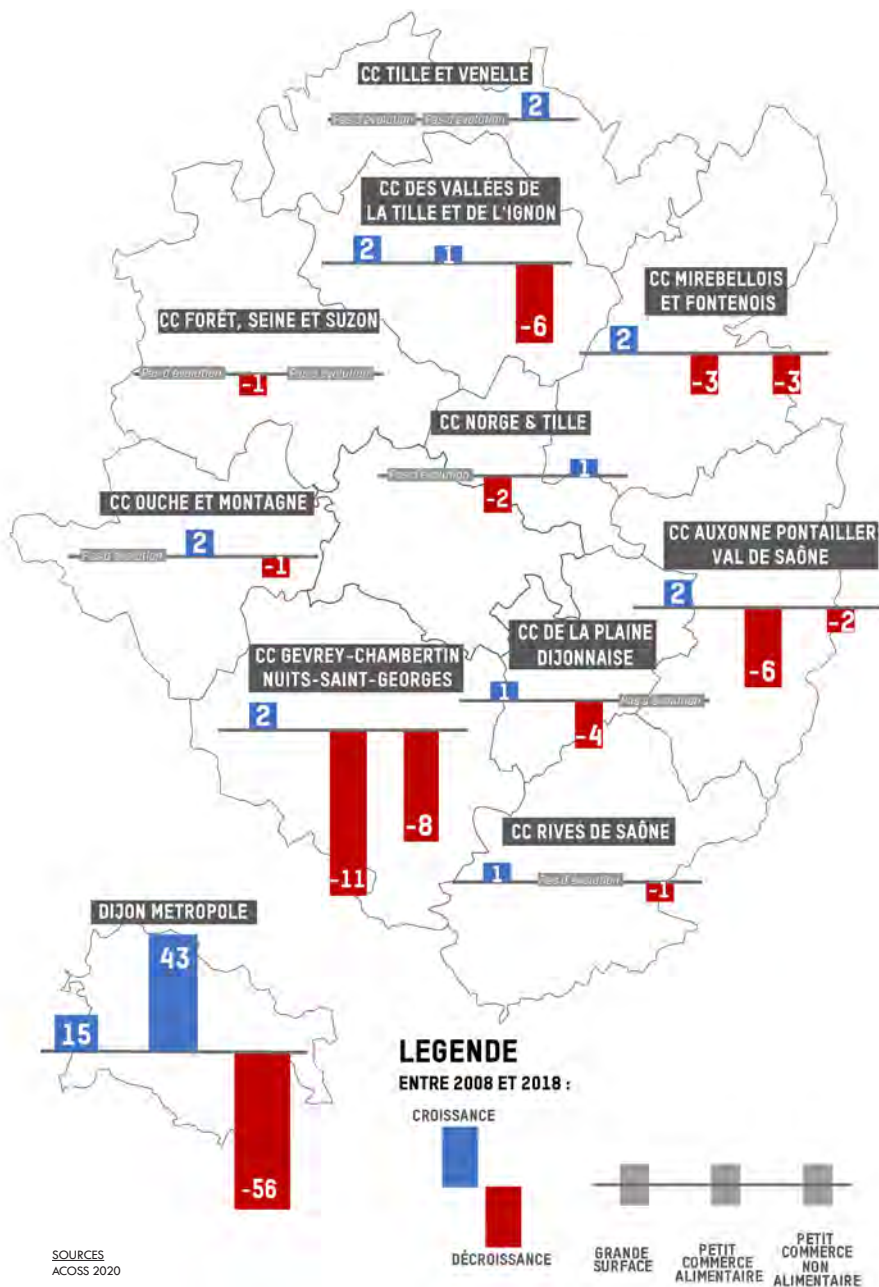
GRAND MARCHÉ : Carrefour et sa galerie marchande (Quetigny), la zone commerciale des Charrières (Quetigny).

LES PORTES DU SUD : Les Grands Crus (Chenôve), le Clos Mutaut (Chenôve), Parc commercial Géant (Chenôve), Zones commerciales de Marsannay, Cora et la ZAC des Vignes Blanches (Perrigny-les-Dijon)

** Les commerces du centre-ville de Dijon ne sont pas pris en compte.

SOURCES
ACOSS 2020 ; CCI CÔTE D'OR

EVOLUTION DES COMMERCES DES EPCI DE L'AIRE URBAINE DE DIJON ENTRE 2008 ET 2018



SOURCES
ACOSS 2020

Les faits

Parmi les 32 agglomérations de plus de 200 000 habitants en France, Reims (30ème), Dijon (27ème) et Metz (21ème) sont largement en tête du classement par l'équipement en hypermarchés et supermarchés, généralistes et spécialisés, avec respectivement 454, 445 et 433 m² pour 1 000 habitants. Logiquement, elles sont aussi, de loin et dans l'ordre inverse, les trois dernières de leur catégorie pour le chiffre d'affaires par m², ce qui montre la **saturation de l'offre commerciale de ces agglomérations** malgré l'extension de leurs zones de chalandise.

A l'échelle de l'ensemble de l'aire urbaine de Dijon, on compte **15 hypermarchés** (dont 13 dans la Métropole) et **82 supermarchés** (dont 48 dans la métropole). **En 10 ans (2008-2018), ces chiffres ont augmenté respectivement d'un quart et d'un tiers.**

La carte montre bien un système à trois niveaux :

- > Trois plateformes, ou grappes de centres commerciaux, aux entrées-sorties nord (Toison d'Or et Fontaine-lès-Dijon), est (Quetigny) et sud (Porte du Sud, Chenôve et Marsannay-la-Côte) de la Métropole, avec des capacités de 50 000 à 100 000 m² de vente qui ont vocation à rayonner au-delà de l'aire urbaine, voire au-delà du département dans les trois directions.
- > Trois pôles intermédiaires dans l'aire urbaine (Is-sur-Tille, Mirebeau-sur-Bèze et Genlis) auxquels s'ajoutent deux pôles dans son immédiate proximité (Nuits-St-Georges, Auxonne), dont les zones de chalandise sont de l'ordre de leur intercommunalité.

- > Un semis inégal de moyennes surfaces, dans les interstices (Pontallier-sur-Saône, Gevrey-Chambertin, Sombornon, Selongey, St-Usage, ...) ou sur les axes secondaires, qui ont une vocation communale ou à peine davantage.

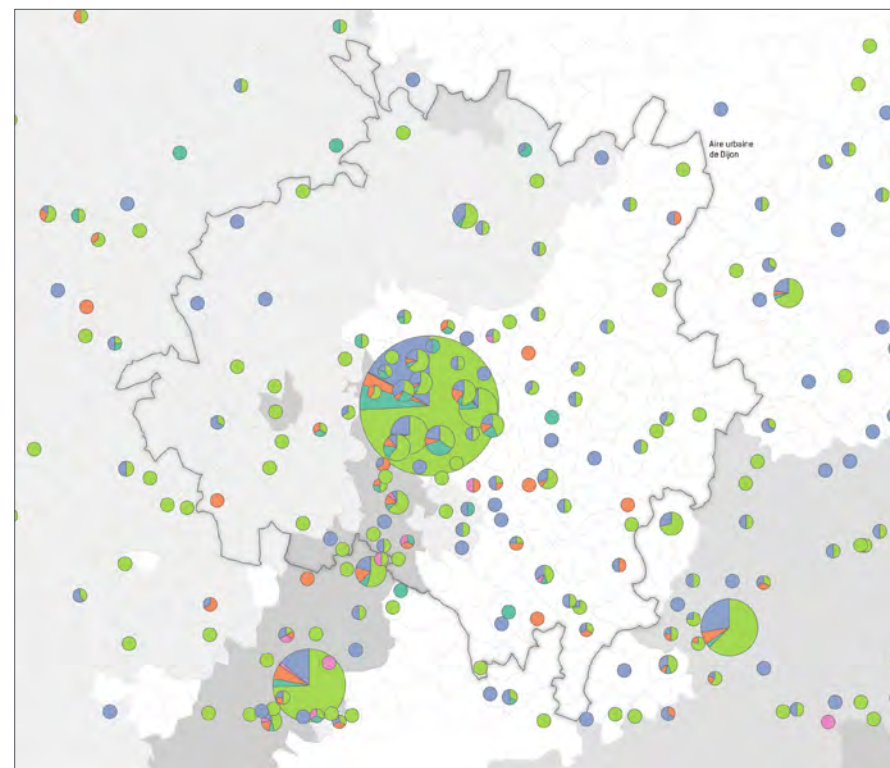
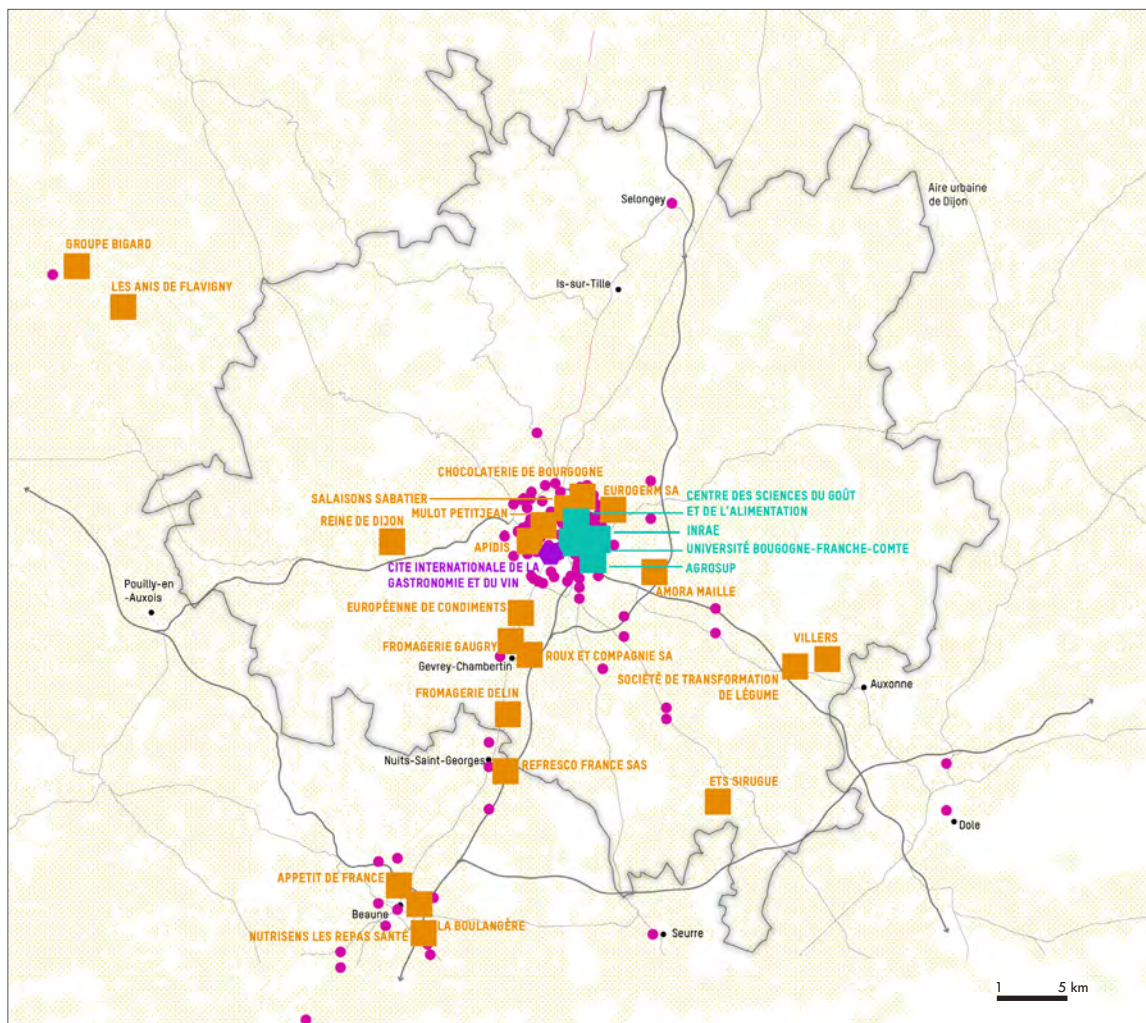
L'interpellation

On voit ci-contre les effets du déploiement de cet appareil de grande distribution qui se poursuit, sur le commerce de détail et de centre, dont chacun constate le déclin depuis des décennies. Ce sujet est parmi les plus sensibles en matière d'urbanisme, lors de l'élaboration et au cours de la mise en œuvre des documents locaux ou des documents cadres, comme les SCoT. Le morcellement de l'aire urbaine de Dijon en quasiment 5 SCoT ne facilite pas son saisissement. Compte tenu du diagnostic de saturation, et dans la perspective d'une évolution très rapide du secteur qui voit le phénomène de vacance augmenter avec la concurrence du e-commerce, il serait cependant urgent de l'aborder à cette échelle. C'est, comme on le sait, un « sujet qui fâche ». C'est pourquoi il gagnerait à être abordé en lien avec d'autres, pour mieux construire des compromis qui prennent en considération d'autres ambitions que la seule captation des aires de chalandise.

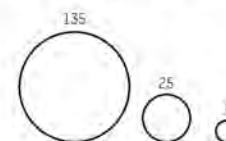
Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

14. Les industries et services agro-alimentaires : une marque dijonnaise



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR COMMUNES EN 2019



ACTIVITÉ MAJORITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

- Industries agroalimentaires et de transformation (viande, produits laitiers, etc.)
- Activités artisanales de transformation (boulangerie, charcuterie, etc.)
- Production de boissons (vin, bière, eau, etc.)
- Restauration collective (dont traites, cantines, etc.)
- Restauration

NOMBRE D'AOP / AOC PAR COMMUNES



■ Entreprises de 35 salariés et plus inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés dans l'agroalimentaire

■ Projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin

■ Espace agricole

■ Laboratoires de recherche et offre de formations supérieures

■ Membres du Pôle de Compétitivité Vitagora

SOURCES
CCI CÔTE D'OR ; RÉGION BFC

SOURCES
ACOSS 2020 ; INAO

Les faits

L'emploi dans le secteur agro-alimentaire représente 9,1 % de l'emploi industriel de l'aire urbaine de Dijon. Dijon est la ville d'accueil du congrès annuel du pôle de compétitivité VITAGORA « Goût-Nutrition-Santé » (et accueille le pôle d'innovation Agronov ainsi que l'écosystème Foodtech). La densité locale du réseau du pôle de compétitivité de plus de 500 membres en région Bourgogne Franche-Comté et Ile-de-France, et la nature des entreprises agro-alimentaires du territoire, montrent bien que le **tissu productif est davantage tourné vers la typicité des produits et les marques que vers la production de masse**, comme certaines autres régions laitières ou fruitières en France.

Par ailleurs, ce tissu productif peut s'appuyer sur un **appareil de recherche et de services au développement de niveau national et international**, avec l'INRAE, Agro-Sup, l'université, le Centre des sciences du goût et de l'alimentation et bientôt la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. On peut parler d'un **cluster industriel et technologique sur l'alimentation et la santé**. Si l'on étend le regard à partir de ce cluster qui occupe la moitié nord de l'aire urbaine, et se prolonge au sud, vers d'autres secteurs d'activités dédiées à l'économie domestique (activités artisanales de transformation, restauration), on voit que l'aire urbaine trouve là un de ces motifs économiques communs, à partir de la ressource agricole déjà analysée carte 9.

L'interpellation

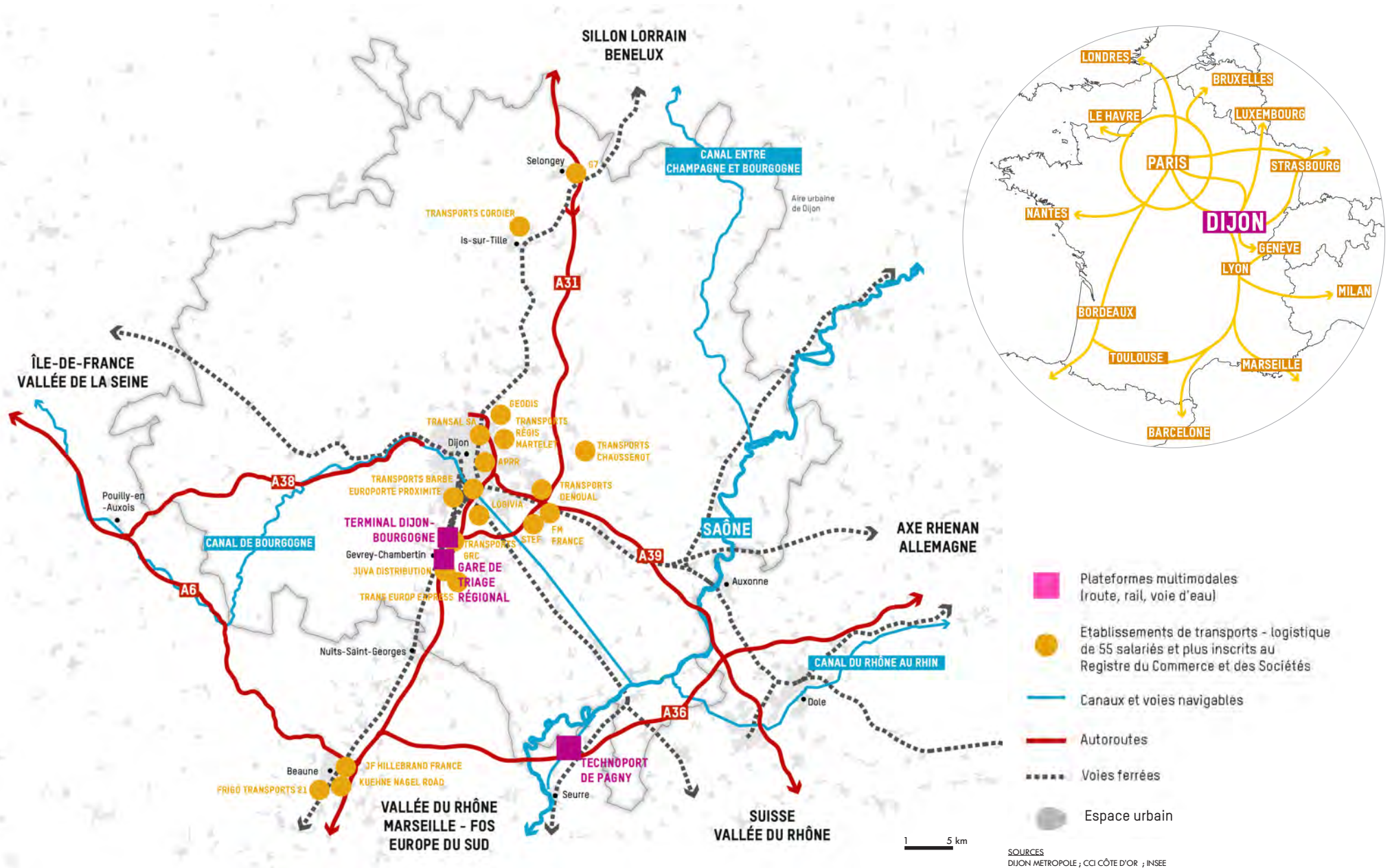
Comment faire d'un secteur économique comme l'industrie agro-alimentaire dijonnaise une base de développement territorial au-delà de ce qu'il représente en lui-même ? Les industriels et les entreprises font leur travail, comment les territoires, et les collectivités qui les représentent, peuvent orienter le leur, pour amplifier les bénéfices de cette force économique ? Ces questions invitent les territoires à se rapprocher entre eux à l'échelle de l'aire urbaine au minimum, pour **renforcer l'écosystème favorable à l'activité manufacturière proprement dite**. Plusieurs enjeux sont à portée des pouvoirs publics locaux sont contributeurs de cet écosystème : **la formation et la promotion des métiers, le marketing des produits de base, des provenances et des savoir-faire locaux, l'économie circulaire des reliquats de production, la commande publique de restauration et ses normes de qualité et de traçabilité, etc.** Cet écosystème est également mis en avant dans la démarche TIGA.

C'est par ces sujets qu'on peut territorialiser, et donc ancrer, les industries et les services agro-alimentaires dans le grand territoire dijonnais.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

15. Le carrefour dijonnais : un système logistique à l'échelle de l'aire urbaine



Les faits

L'existence du carrefour dijonnais, de dimension régionale et nationale, n'est plus à démontrer. L'économie logistique qui en résulte est variée : logistique de distribution régionale, logistique propre aux besoins de la Métropole, logistique de transit national et européen, logistique liée aux secteurs vini-viticole et agro-alimentaire. C'est, avec ces derniers, un des domaines d'activité qui structurent toute l'aire urbaine, en particulier sur son axe nord-sud.

Or, la logistique est à la fois une activité qui interroge fortement l'aménagement du territoire, et **un domaine qui va vers d'importantes mutations dans les années et les décennies à venir**, sous l'effet des exigences d'un développement plus durable. Deux raisons majeures qui militent en faveur d'une approche globale des enjeux, à l'échelle de l'aire urbaine.

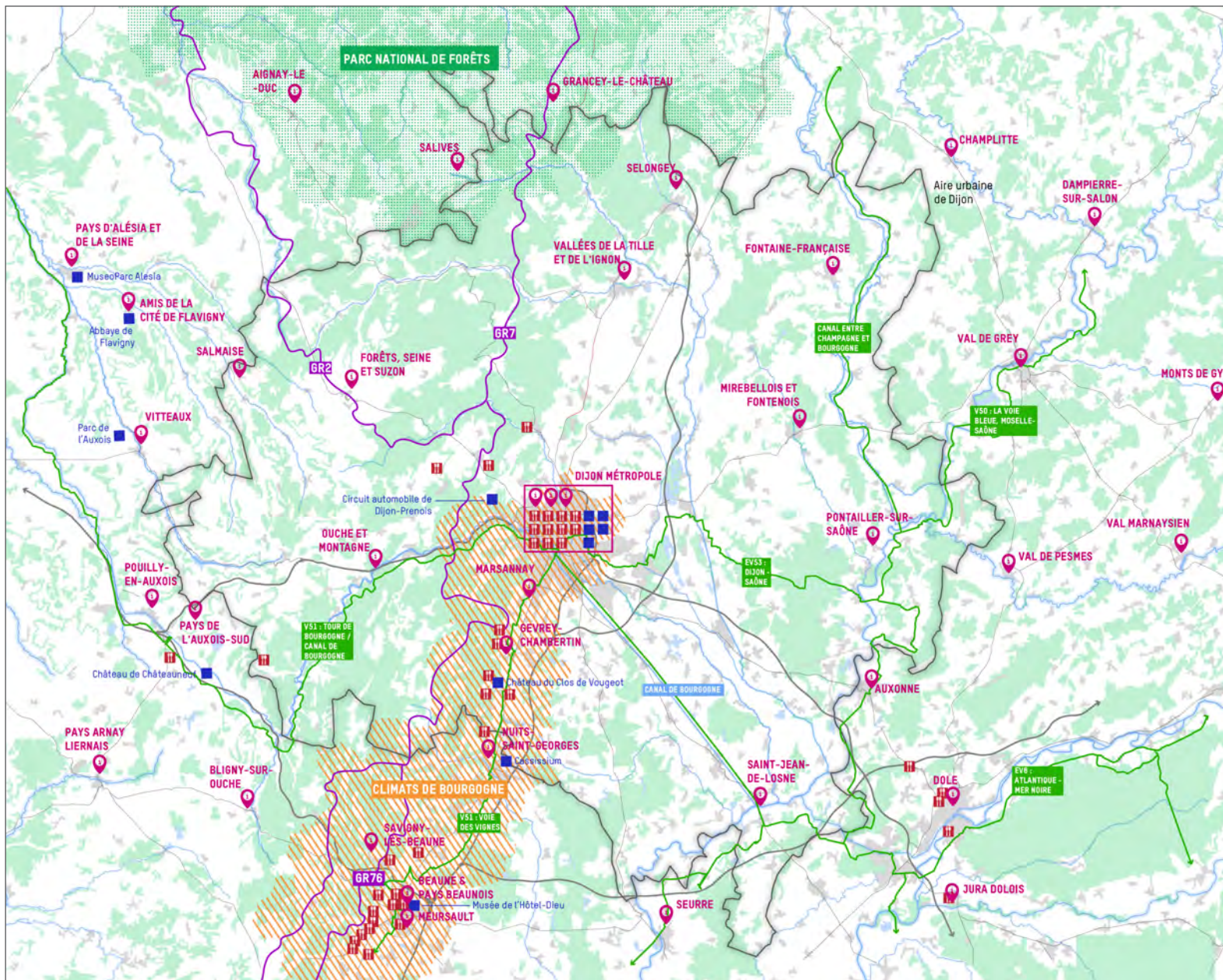
L'interpellation

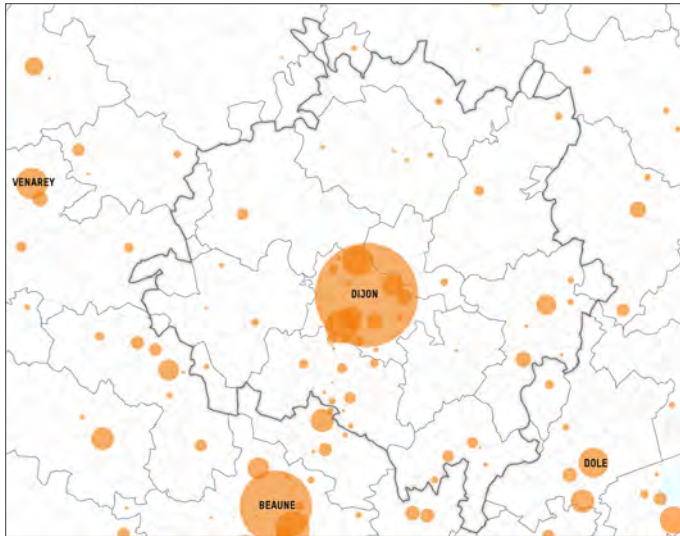
Il y a trente ans, la Région urbaine de Lyon produisait avec la profession le Livre Blanc de la logistique du grand carrefour lyonnais. Celui de Dijon n'est pas à la même dimension et les enjeux ne sont plus du tout les mêmes aujourd'hui, notamment avec **l'interpénétration entre logistique et économie numérique** (e-commerce). Mais la démarche pourrait inspirer les acteurs économiques et territoriaux de l'aire urbaine et autour, pour une vision partagée des fonctions du carrefour dijonnais et de ses enjeux d'aménagement. Un sujet à croiser avec d'autres déjà vus (industries et services agro-alimentaires ; commerce et grande distribution ; continuité écologique).

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

16. Le potentiel touristique commun et ses synergies





NOMBRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

hôtels, campings, villages vacances, résidences de tourisme & auberges de jeunesse



SOURCES INSEE

Les faits

Des vignobles et des canaux, des châteaux et des abbayes, des forêts et des musées, de la gastronomie et des sites d'escalade... il y en a ici pour tous les goûts et les touristes français comme étrangers le savent bien. Pour des raisons géographiques et historiques bien connues, **on est sur un territoire touristique dense et actif**, avec Dijon et Beaune comme locomotives, en partie complémentaires et en partie concurrentes.

A l'échelle de la Région tout entière, l'aire urbaine a encore des marges de progrès sur un certain nombre de produits, de destinations ou d'offres : aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO sauf les Climats du vignoble de Bourgogne, en partage donc ; seulement 2 petites cités de caractère en Côte d'Or, contre 16 en Haute-Saône et 15 dans le Doubs, où cette politique est portée plus anciennement ; un tourisme fluvial et un cyclotourisme à conforter ; etc.

Mais le potentiel est là et l'économie touristique, toujours difficile à quantifier en emplois comme en revenus, est très importante pour le territoire, et le sera probablement davantage encore à l'avenir.

L'interpellation

Comme un peu partout en France sur ce sujet, **c'est la synergie des offres qui fait débat, beaucoup plus que les offres en elles-mêmes**, même si elles sont toujours à développer. Le touriste est un consommateur de parcours, en quête d'une diversité d'activités et de curiosités, et de solutions logistiques (mobilité, hébergement, services) pour en profiter au mieux. **La mise**

en tourisme d'un territoire, c'est toujours une mise en système des lieux, capacités, ressources, attractions, chemins, etc. Or, comme partout en France, le souci premier de chaque micro-territoire est de se distinguer dans ces parcours et ces offres, et de fixer une clientèle qu'il s'agit de retenir le plus longtemps possible. A chacun son office du tourisme, à chacun ses touristes ?

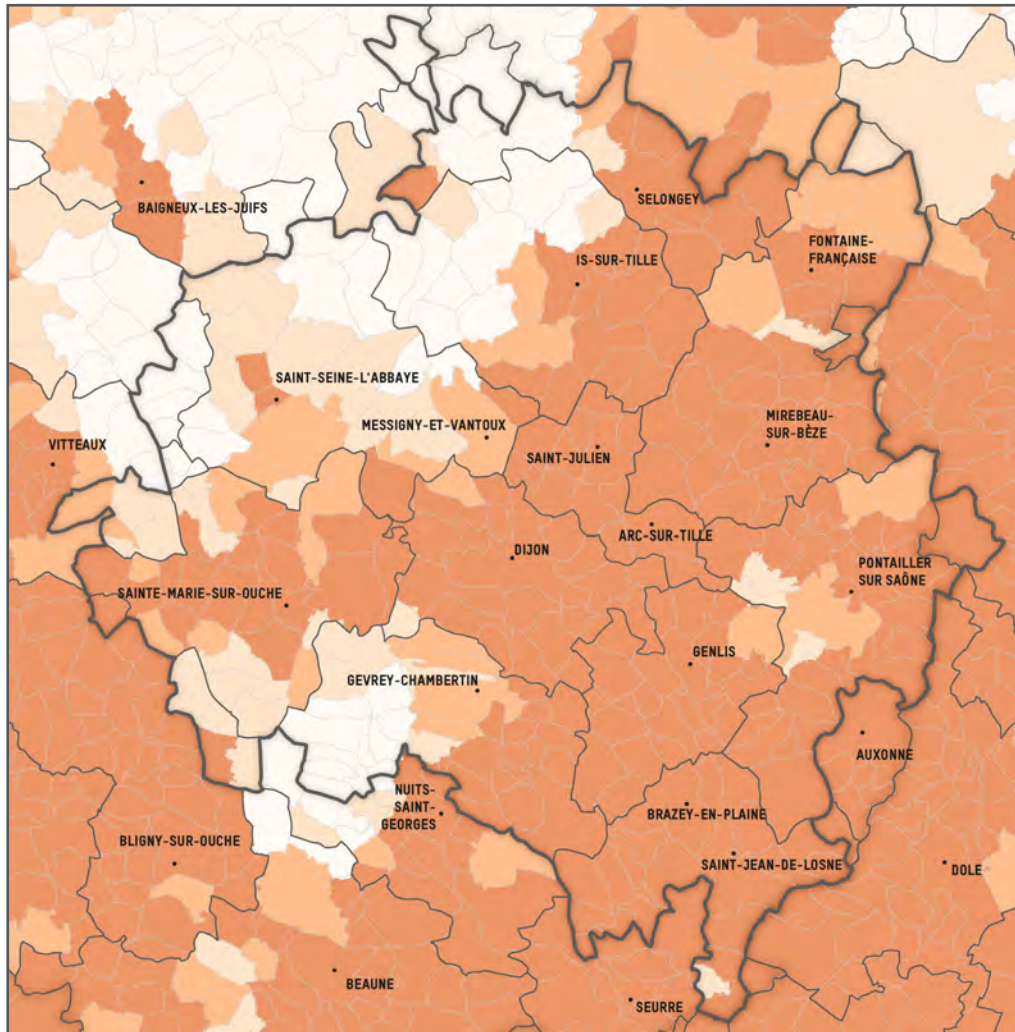
Dans cette économie plus que dans tout autre, l'organisation de synergies crée des externalités positives qui sont bénéfiques pour toutes les parties prenantes (territoires comme entrepreneurs). Les Comités Départementaux et les Comités Régionaux y travaillent depuis qu'ils existent, mais les attentes des touristes et les offres des opérateurs évoluent en permanence, et le réagencement du produit touristique global du grand territoire n'est jamais terminé.

Il semble judicieux de poursuivre cet effort à l'échelle de la Côte d'Or tout entière, qui apporte des atouts complémentaires à ceux de l'aire urbaine, mais cela n'exonère pas celle-ci de penser à son échelle ses propres solidarités fonctionnelles, telles que le touriste les configurera lui-même par ses choix.

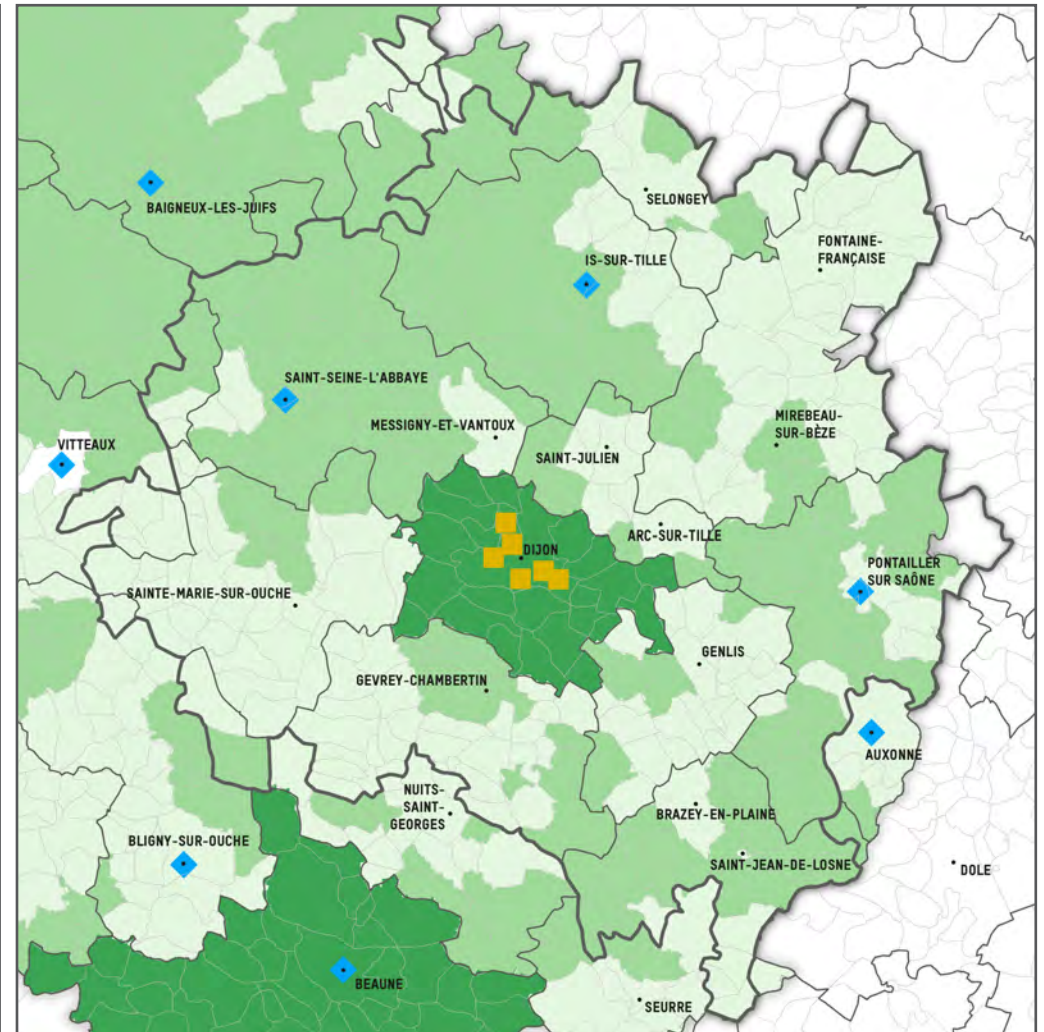
Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

17. La couverture numérique et satellitaire, nouveau front de l'équité



SOURCES
INSEE ; CGET



SOURCES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CÔTE D'OR

Les faits

L'équipement national du territoire en très haut débit numérique par la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) et en relais satellitaire de téléphonie mobile 4G se poursuit. La couverture territoriale est encore incomplète, mais il faut la rapporter à la population desservie pour apprécier les choses.

Pour ce qui concerne celle de l'aire urbaine de Dijon, **on peut estimer à environ 90% la part de la population qui peut bénéficier des services d'au moins 2 opérateurs de téléphonie mobile en 4G**, nonobstant l'étendue des zones qui demeurent quasiment blanches sur le plateau bourguignon et dans la haute vallée de l'Ouche.

En matière de couverture numérique (FTTH), le taux de desserte est de l'ordre des deux-tiers de la population de l'aire urbaine, avec une progression rapide, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire de la Côte d'Or, qui partage les maîtrises d'ouvrage entre Orange, Altitude Infrastructure et le Département en direct.

En résumé, l'équité d'accès numérique n'est pas encore atteinte et il y a encore des fractions de l'aire urbaine mal ou très mal desservies, mais la progression de l'équipement est rapide et la couverture démographique des télécommunications de nouvelle génération tend à se généraliser à court terme malgré les écarts de densité. La fracture numérique était un problème d'infrastructure, d'ici quelques années elle se posera en d'autres termes.

L'interpellation

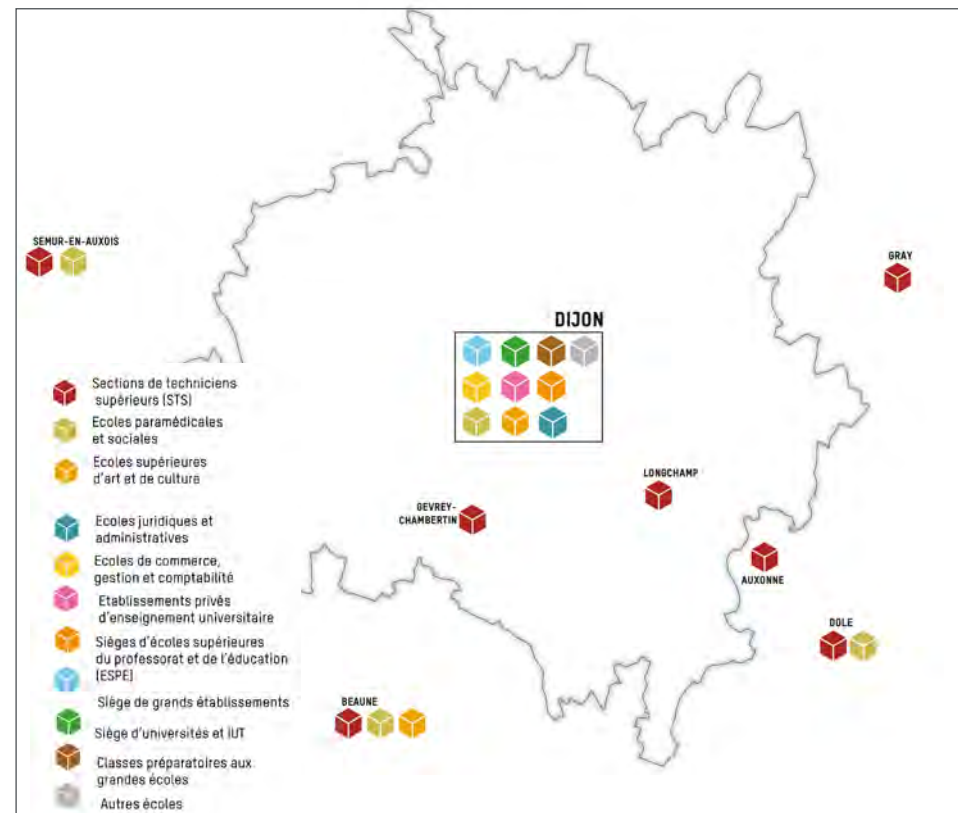
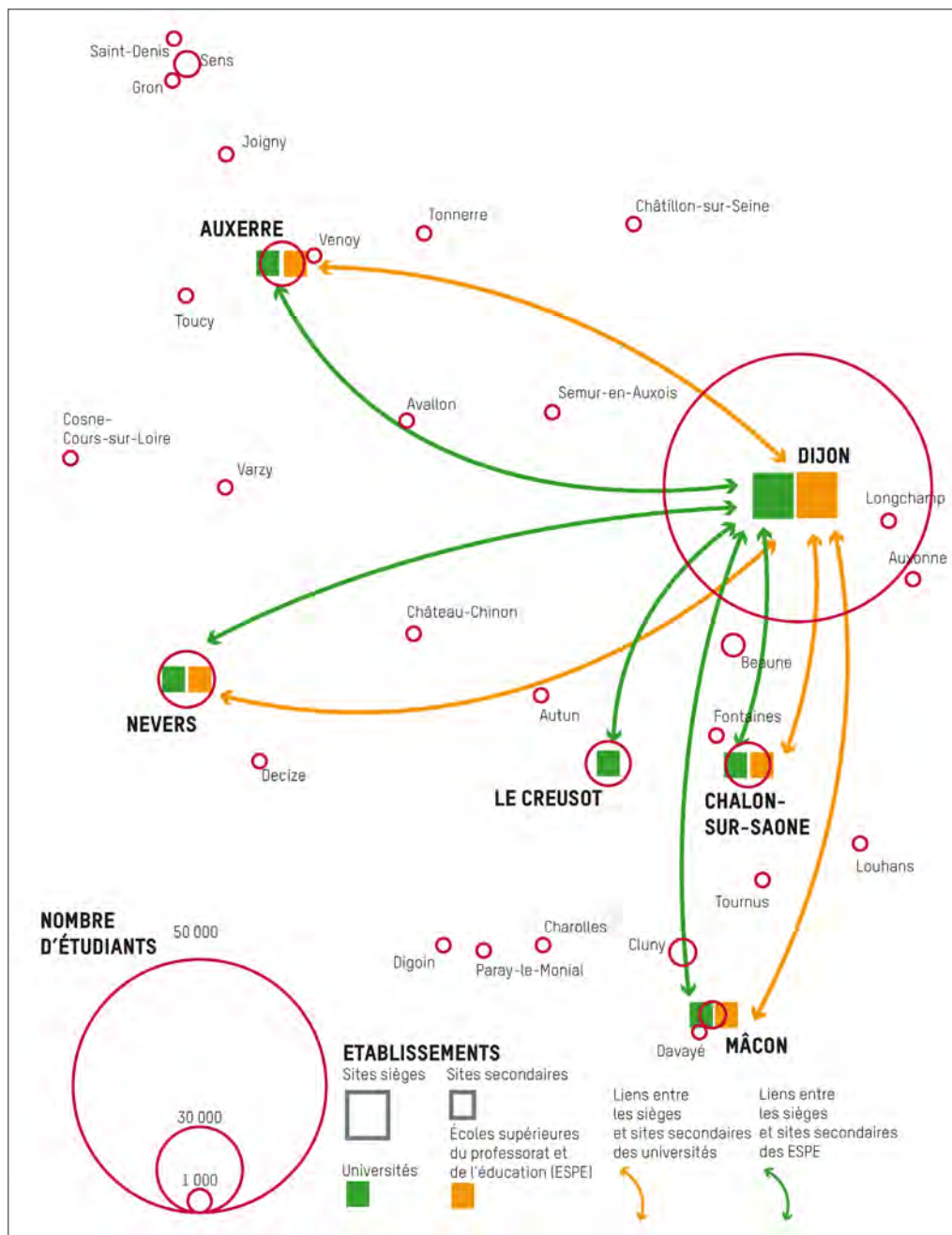
En effet, **la véritable dimension de la fracture numérique est de plus en plus socio-culturelle plutôt que territoriale**. La « numérisation » des relations sociales, du travail, des services, des actes de la vie courante, de l'éducation, des loisirs, etc., amène des changements comportementaux profonds que le société ne vit pas tout entière d'un même bloc. Le téléphone portable est sans doute l'objet courant le plus universellement accessible, mais les pratiques du web et des accès à distance sont, eux, très variables d'une personne à l'autre, avec de trop importantes parts de la population qui restent en dehors de ces nouveaux fonctionnements, quel que soit le niveau d'équipement numérique territorial par ailleurs.

La transition numérique appelle le franchissement d'un seuil en matière d'infrastructures, et un autre en matière de « superstructures » autrement dit d'éducation, de formation aux pratiques du numérique, de familiarité avec l'univers technique et abstrait que constitue le web. Hausser le niveau de connectivité d'un grand territoire comme l'aire urbaine de Dijon, c'est l'équiper en infrastructures, ce qui est en cours, mais c'est aussi la considérer comme **un « territoire apprenant »**, c'est-à-dire un territoire où l'accès à l'information, à la connaissance, aux ressources de la toile, laisse le minimum de personnes à l'écart.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

18. L'enseignement supérieur et le bassin de compétences



Dans l'aire urbaine de Dijon :

- ▶ 44,7% des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme du supérieur
- ▶ 32,2% des plus de 15 ans (non scolarisés) sont diplômés du supérieur

En Côte d'Or, parmi les 140 formations :

- ▶ 17 sont dans les lettres, langage, littérature, langues étrangères, philosophie, science du langage
- ▶ 17 sont en sciences de gestion / managerial / commercial
- ▶ 12 sont dans la santé et l'industrie de la santé
- ▶ 8 sont dans les sciences de l'ingénieur
- ▶ 3 sont dans le secteur de l'agroalimentaire

Les faits

L'appareil de formation supérieure de l'aire urbaine de Dijon est à la fois très concentré sur la Métropole et bien adossé à un réseau régional, par l'université, les IUT et l'ESPE (Professorat des écoles). Il est aussi constitué de diverses sections de techniciens supérieurs et d'écoles spécialisées dans les petites villes de Côte d'Or comme ailleurs en Bourgogne Franche Comté.

Pourquoi mettre l'enseignement supérieur dans la liste des sujets communs à la Métropole de Dijon et aux territoires de son aire urbaine ? En quoi ce sujet peut-il fédérer les territoires ?

La présence et la densité des compétences acquises par des formations professionnelles ou supérieures devient progressivement cruciale pour le développement des territoires. Certes, ces compétences ne relèvent pas toutes de formations post-bac. Un territoire a aussi besoin d'ouvriers, d'opérateurs et de techniciens dans tous les secteurs. Mais la croissance continue de la part du post-bac dans les niveaux de qualification des populations est flagrante : pour l'aire urbaine de Dijon, c'est déjà un tiers du stock (la population active) et bientôt la moitié du flux (les jeunes qui entrent sur le marché du travail). La présence d'un appareil important de formation supérieure est indispensable pour toutes les activités du bassin, pour son attractivité économique et résidentielle, pour que les jeunes du territoire puissent s'y former jusqu'au bout et s'y installer, même après un parcours bénéfique hors du bassin.

L'interpellation

On pourrait considérer que, pour autant, cette fonction est l'affaire quasi-exclusive de Dijon et doit le rester. Ce serait une erreur. L'ensemble des sujets précédent montrent le fonctionnement d'un bassin économique et social, certes très centré sur Dijon, mais pour cette raison très intégré. Les établissements de formation supérieure sont à Dijon (pas tous), mais **les compétences « habitent » toute l'aire urbaine, et l'accès aux études supérieures est un enjeu pour tous ses jeunes.**

En outre, Dijon n'est pas une place unique, mais un tête de réseaux régionaux, lesquels permettent aux jeunes d'ouvrir leur horizon avant, le cas échéant, de revenir s'installer dans leur territoire familial. Ce sont ces circulations, internes à l'aire urbaine, et entre elle et les autres pôles d'enseignement supérieur en Région, qu'il s'agit de rendre possibles pour les étudiants des villes de toute taille et comme des campagnes, notamment sur le plan de la mobilité et du logement.

Permettre aux jeunes de toute l'aire urbaine d'accéder aux réseaux régionaux de formation supérieure pour ramener, à un moment ou un autre de leur vie professionnelle, leurs compétences dans leur territoire, tel est l'enjeu partagé entre la Métropole et ses territoires en matière d'enseignement supérieur.

Les pistes de travail en commun

- ..
- ..
- ..

Conclusion

Passer de la solidarité organique à la solidarité politique ?

Cartographier des interdépendances territoriales, c'est faire émerger une question politique : quelle est l'instance de régulation qui s'en saisit et qui pourrait en faire un sujet stratégique guidé par l'intérêt général ?

L'aire urbaine est une construction statistique, autrement dit un outil d'observation. Elle n'a pas vocation à être en tant que telle un espace politique. Mais elle n'a pas été inventée sans raison. Sa conception, dans les années 1990 a précédé de peu les lois de 1999 qui relancèrent l'intercommunalité et initièrent des recompositions territoriales, dont les EPCI actuels, les métropoles et les PETR sont les résultantes. **Si l'on admet que l'aire urbaine a du sens pour les contemporains, au moins comme bassin d'emploi, alors il faut aussi admettre l'invitation qu'elle représente à rapprocher les acteurs, notamment publics, qu'elle réunit de fait.**

Pratiquement aucune aire urbaine en France ne correspond à un espace politique intégré. Partout c'est plutôt **un espace fédérateur qu'un espace intégrateur**. Or les fédérations sont des constructions de bonne volonté, basées sur l'entente et la confiance, et elles ne se décrètent pas, elles se cultivent. Les sujets ouverts ici ont cette vocation : provoquer la possibilité de saisissements communs, à l'échelle de l'aire urbaine ou de sous-parties cohérentes selon les enjeux.

La première étape d'un saisissement commun, c'est la compréhension réciproque des points de vue en présence. L'aire urbaine réunit la métropole et 8 communautés de communes, mais chacune la voit depuis sa porte. Quand on ne comprend pas le point de vue de l'autre, la défiance s'installe, et le système commun continue à fonctionner tout seul, mais il n'est pas pris en charge.

Dans un premier temps, **le présent Atlas « tend une perche » à tous les acteurs de l'aire urbaine, plus particulièrement les EPCI, pour qu'ils fassent connaître leur point de vue : les analyse présentées reflètent-elles leur réalité ? S'y reconnaissent-ils ? En partagent-ils les constats ? Sont-elles celles qu'ils estiment essentielles ou y a-t-il des lacunes à combler ensemble ?**

Dans un deuxième temps, il s'agira de compléter les parties laissées délibérément vides : quelles pistes de travail en commun ? A quoi donner la priorité ? Quelles urgences ? Quelle combinaison de sujets aussi ?

Dans un troisième temps, et en fonction de l'énergie mise dans le précédent, on pourra alors envisager les voies et les moyens pour faire passer l'aire urbaine de l'espace de la solidarité organique à l'espace de la solidarité politique, et rapprocher ainsi par les actes la Métropole de Dijon et ses territoires, s'ils le souhaitent.

Liste des personnes rencontrées

Le travail de préconception du présent atlas a été réalisé avec les services de Dijon métropole et les personnes citées dessous.

Une seconde étape d'entretiens est prévue avec l'ensemble des territoires de l'aire urbaine, leurs représentants et leurs acteurs pour compléter cet atlas et préparer sa mise en débat politique.

Dijon métropole

- > Virginie Laroche, Directrice des services aux communes, Dijon métropole
- > Anne Volatier, service Territoires et Projet, Mission Observatoire et Prospective, Dijon métropole
- > Valérie Mazzella, service « usine d'incinération, collecte des déchets, réseaux de chaleur », Dijon métropole
- > Anne Berthomier, Directrice du service SCOT et planification, Dijon métropole
- > Claude Valentin, Chef de service Environnement, Eaux, Energies-Réseaux, Dijon métropole
- > Oanez Codet Hache, Responsable écologie urbaine et chargée de mission plan climat, Dijon métropole
- > Marie-Hélène Riamon, Chargée de filière Agroalimentaire et transition alimentaire, Dijon métropole
- > Raynald Desroy, Directeur du commerce et de l'artisanat, Dijon métropole
- > Pascal Jegou, Directeur du développement économique, Dijon métropole
- > Anne Véronique Modi-Perret, Cheffe de service des politiques contractuelles, Dijon métropole
- > Fouad Bounouidrate, Chargé de filière Santé, Dijon métropole
- > Fabrice Chatel, Directeur général délégué à la cohésion sociale, Dijon métropole
- > Benjamin Chalumeau, service urbanisme, Dijon métropole
- > Myriam Guermonprez, Chef du service Habitat, Dijon métropole

Partenaires

- > Joseph Comperat, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- > Aude Gillet, EMFOR BFC
- > Amandine Coiffé, CCI 21
- > Lucille Pain, CCI 21
- > Stéphanie Lebreuil, CMA BFC
- > Christelle Mignard, Chambre d'Agriculture 21
- > Stéphanie Di Filippo, ARS BFC
- > David Brion, INSEE BFC

